

Cadre national de transparence  
sur la finance du climat  
afin de satisfaire les exigences  
nationales et internationales  
au Maroc

# Initiative for Climate Action Transparency - ICAT

## TITRE DU LIVRABLE

### Livrables de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

**D1.** Stratégie de mobilisation des parties prenantes

**D2.** Plan de travail

**D3.** Rapport sur l'approche méthodologique et les paramètres définis au niveau national pour comptabiliser le financement climatique

## AUTEURS

Le cabinet Enviro Consulting International (ECI)

## DATE

Version 3: 29 mars 2024

## DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of UNOPS. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of UNOPS as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of UNOPS.

## PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the Climate Works Foundation.

Supported by:



on the basis of a decision  
by the German Bundestag



Environment and  
Climate Change Canada

Environnement et  
Changement climatique Canada

The ICAT project is managed by the United Nations Office for Project Services (UNOPS).



# Table des matières

## Table des matières

Introduction	1
1. Objectifs et activités envisagés	4
1.1. Objectifs	4
1.2. Activités et livrables du projet	5
2. Analyse du dispositif national de suivi du financement climatique	10
2.1. Obligations internationales en matière de suivi du financement climatique	10
2.2. Cadre organisationnel national	12
2.3. Cadre réglementaire national	14
2.4. Systèmes mis en place	15
2.5. Évaluation de l'état de préparation du Maroc	17
3. Définition de la finance climatique	19
3.1. Finance climatique	19
3.2. Secteurs et sous-secteurs	23
4. Contours du système national de suivi du financement climatique	26
4.1. Champ d'application	26
4.2. Analyse des niveaux de complexité/maturité en fonction de l'état de préparation	32
5. Indicateurs d'impact pour le suivi du financement climatique	34
6. Stratégie de mobilisation des parties prenantes	37
6.1. Cartographie des parties prenantes pertinentes pour le suivi des flux financiers liés au climat au Maroc	37
6.2. Détermination du niveau d'implication de chaque partie prenante identifiée	42
6.3. Mobilisation des parties prenantes	46
7. Plan de travail	47
Annexes	49
Annexe 1 : Aperçu des politiques climatiques au Maroc	49

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Matrice d'évaluation de l'État de préparation du Maroc	18
Tableau 2: Secteurs de la CDN du Maroc	22
Tableau 3: Synthèse des secteurs et sous-secteurs	23
Tableau 4: Champ d'application du projet ICAT Maroc	26
Tableau 5 : Analyse du niveau de préparation du Maroc pour la transparence climatique	32
Tableau 6: Exemples d'indicateurs d'impact des projets bénéficiant de financement climatique et lien avec ODD (source : ICAT)	34
Tableau 7: Cartographie des parties prenantes pertinentes pour le suivi des flux financiers liés au climat au Maroc.	37
Tableau 8 : Liste des acronymes des parties prenantes indiquées dans la cartographie	45
Tableau 9: Matrice de mobilisation des parties prenantes	46
Tableau 10: Plan de travail du projet	47

## Liste des figures

Figure 1: Les 5 phases du cadre de transparence de la finance climat (source : ICAT)	2
Figure 2: Les différents niveaux de l'approche de reporting climatique (source : ICAT)	3
Figure 3: Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD)	13
Figure 4: Plateforme de transparence pour le Maroc	16
Figure 5: Système MRV régional du Souss Massa	17
Figure 6: Cartographie des parties prenantes impliquées dans les flux financiers liés au climat	44
Figure 2 : Cadre politique de lutte contre le changement climatique au Maroc	50
Figure 3 : Émissions nationales de GES dans des conditions de statu quo (scénario de Référence) et avec la mise en œuvre de la SNBC (scénario Net Zéro)	51
Figure 4 : Liste des stratégies sectorielles clés en matière de changement climatique pour le Maroc	56

## Liste des acronymes

4C Maroc	Centre de Compétences en Changement Climatique du Maroc
AMEE	Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANRE	Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité
APC	Association Professionnelle des Cimentiers
AP	Accord de Paris
BAM	Bank Al-Maghrib, la Banque Centrale du Maroc
BERD	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BTR	Rapports Biennal de Transparence
BUR	Rapport Biennal Actualisé
CIFF	Fondation du Fonds d'Investissement pour les Enfants

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CNCCBD	Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique
COP	Conférence des Parties
CTR	Cadre de Transparence Renforcée
CAPEX	Dépenses d'investissement
CN	Communication Nationale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CPEIR	Revue des dépenses publiques et institutionnelles liées au climat
CWF	Fondation Climate Works
DB	Direction du Budget
DCS	Comité Directeur des Donateurs
ECI	Enviro Consulting International
ESG	Environnement, Social et Gouvernance
ETF	Cadre de Transparence Renforcé
ETICC	Équipe Technique Interministérielle du Changement Climatique
FEC	Fonds d'Équipement Communal
GES	Gaz à Effet de Serre
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
ICAT	Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique
IRESEN	Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles
LT-LEDS	Stratégie de Développement à Long Terme et à faibles émissions de GES
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MASEN	Agence Marocaine pour l'Energie Durable
MEE	Ministère de l'Équipement et de l'Eau
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MHUPV	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MI	Ministère de l'intérieur
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MRV	Mesure, Notification et Vérification
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
MTL	Ministère du Transport et de Logistique
MW	Méga Watt
MW	Méga Watt heure
OCP	Office chérifien des phosphates
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEX	Dépenses d'exploitation
PED	Pays en Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRG	Potentiel de réchauffement Global
SIE	Société d'Investissement Énergétique
SNDD	Stratégie nationale de développement durable
SNI-GES	Système National d'Inventaire des émissions de GES

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

UE	L'Union Européenne
UNOPS	Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets

# Introduction

L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) a été créée en 2015, lors de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP21) qui a adopté l'Accord de Paris, afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre de Transparence Renforcée (CTR) indiqué à l'article 13 dudit Accord. L'Initiative travaille avec plus de 40 pays en développement, allant de grands pays, comme la Chine, à des États insulaires, comme Antigua-et-Barbuda.

L'ICAT fournit aux pays un soutien sur mesure ainsi que des outils et des guides pratiques pour mettre en place des cadres de transparence rigoureux, nécessaires à une action climatique efficace et en phase avec les priorités de développement nationales. Les ambitions soutenues par l'ICAT concernent : l'élaboration ou l'amélioration de cadres de transparence pour l'atténuation ; l'élaboration d'une approche de suivi et d'évaluation pour l'adaptation ; l'élaboration ou l'amélioration de cadres pour suivre les progrès dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ; l'évaluation des impacts des politiques climatiques ; l'estimation ou l'amélioration des prévisions de gaz à effet de serre ; l'intégration et/ou l'agrégation des actions climatiques au niveau infranational et pour des acteurs non étatiques ; l'élaboration d'un système de suivi pour des programmes de transition juste ; l'établissement ou l'amélioration d'un système de collecte de données sur le climat ; et la mise en place d'un cadre pour suivre les flux de finance climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'ICAT offre un accès libre à un ensemble d'outils et de guides pratiques afin de soutenir efficacement les efforts de transparence des pays du monde entier. L'ICAT est un partenariat multipartite non constitué en personne morale, dirigé et financé par le Comité Directeur des Donateurs (DSC), constitué par l'Allemagne ; l'Italie ; l'Autriche ; le Canada ; la Fondation du Fonds d'Investissement pour les Enfants (CIFF); la Fondation Climate Works (CWF) ; ainsi que le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en tant qu'agence de l'ONU dédiée à l'action climatique et l'UNOPS en tant que membre de droit. L'Initiative est gérée par l'UNOPS au nom du DSC. Au sein de l'UNOPS, le Secrétariat de l'ICAT gère la gestion quotidienne de l'ICAT, coordonne et guide le travail des partenaires de mise en œuvre.

**L'objectif global du projet d'appui de l'ICAT au Maroc est d'opérationnaliser le système national de suivi des financements climatiques tout en favorisant l'engagement de toutes les parties prenantes pour la lutte contre les changements climatiques.**

D'une manière globale, le champ d'application du projet concerne la CDN du Maroc pour ses volets d'atténuation et d'adaptation et vise à priori les secteurs clés. Le niveau de granularité de l'exercice de suivi de mobilisation de la finance climatique selon l'approche de l'ICAT vise à évaluer le degré de maturité du reporting de la finance climatique au Maroc, les adaptations nécessaires, les arrangements institutionnels additionnels et puis le niveau de la prise en considération de la dépense liée aux changements climatiques dans le reporting de la dépense publique par secteur.

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

En effet, le suivi de la mobilisation de la finance climatique dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN du Maroc permet de mieux connaître :

- Le niveau de mobilisation de la finance climatique dans le pays pour renforcer sa résilience aux changements climatiques et son développement bas carbone, et ce par secteur, et sous-secteur;
- L'écart en termes des besoins en finance climatique par rapport au plan d'action de la CDN ;
- Le reporting de la finance climatique par secteur et sous-secteur au niveau national et vis-à-vis des instances internationales, notamment en conformité avec les exigences du CTR à travers les rapports biennaux de transparence (BRT).

Cette appréciation du niveau de mobilisation permet d'améliorer la gestion des ressources et l'allocation de la finance climatique en priorisant les activités à fort impact de résilience aux changements climatiques et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'exercice ICAT repose sur une approche en cinq activités et une définition du niveau de maturité pour chacune des activités pour l'opérabilité de la transparence de la finance climatique :

- Activité 1 : Établissement du champ d'application ;
- Activité 2 : Établissement du cadre institutionnel;
- Activité 3 : Évaluation ex-ante du coût de la CDN;
- Activité 4 : Suivi ex-post et vérification;
- Activité 5 : Application et suivi des résultats – communication.

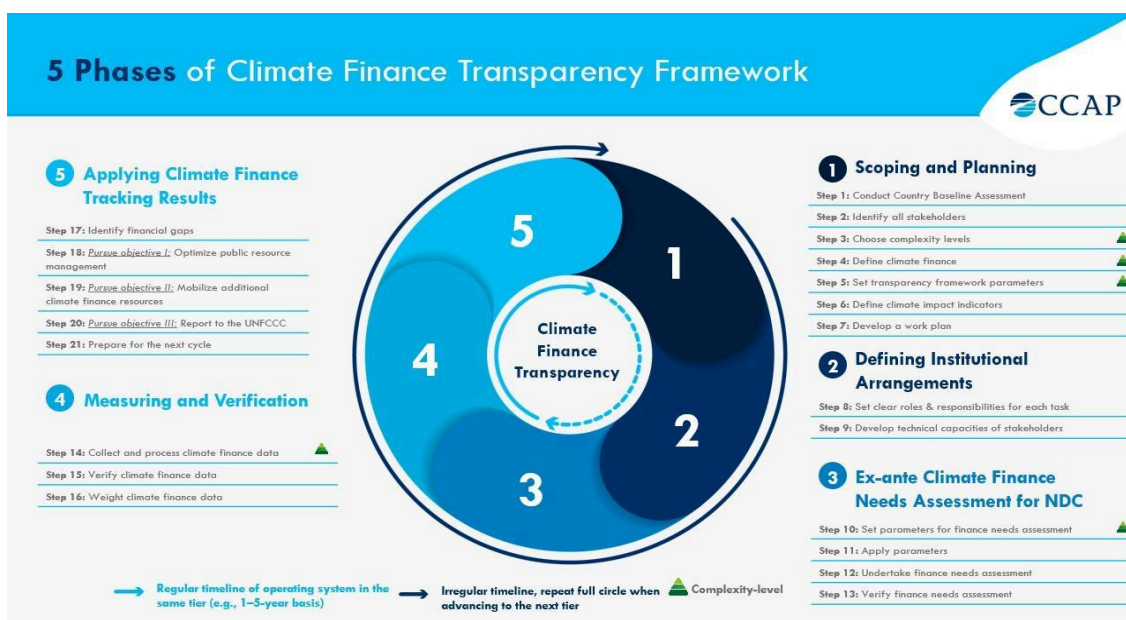


Figure 1: Les 5 phases du cadre de transparence de la finance climat (source : ICAT)

Le présent rapport, dont l'objet est de répondre à l'activité 1 d'établissement d'un champ d'application, est organisé comme suit :

- Section 1 : Rappel des objectifs et activités envisagées pour la réalisation du projet ICAT Maroc;



## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

- Section 2 : Analyse du dispositif national de suivi du financement climatique (**Livrable D3 de l'activité 1**);
- Section 3 : Définition de la finance climatique (**Livrable D3 de l'activité 1**);
- Section 4 : Contours du système national de suivi du financement climatique (**Livrable D3 de l'activité 1**);
- Section 5 : Indicateurs d'impact pour le suivi du financement climatique (**Livrable D3 de l'activité 1**);
- Section 6 : Stratégie de mobilisation des parties prenantes (**Livrable D1 de l'activité 1**)
- Section 7 : Plan de travail (**Livrable D2 de l'activité 1**)

En effet, trois niveaux de complexité sont à distinguer et qui seront pris en considération pour désigner le niveau dans lequel le reporting de la finance climatique se positionne au Maroc.

- Le niveau 1 : les pays suivent les standards internationaux pour leurs méthodes décrites de suivi de la finance climatique;
- Le Niveau 2 : les pays adaptent les standards internationaux en termes de transparence dans le système de suivi de la finance climatique à leur contexte national en application de leurs exigences et modes de gouvernances adaptés.
- Le niveau 3 : les pays disposent d'un système de suivi de la finance climatique plus élaborés que les exigences internationales.

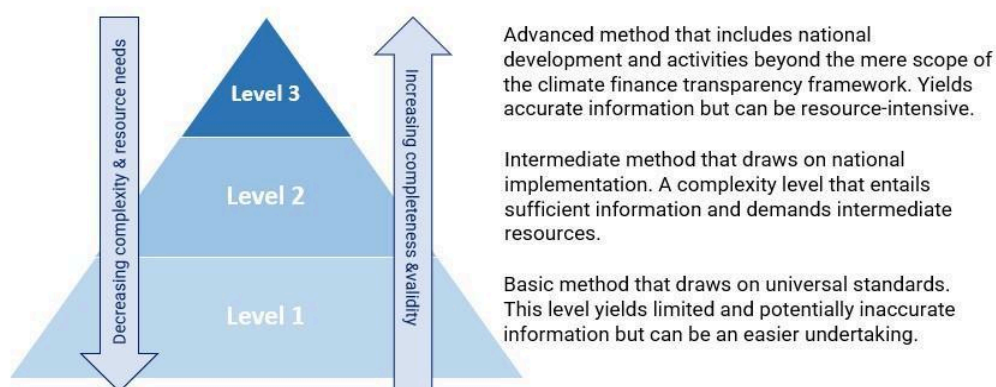


Figure 2: Les différents niveaux de l'approche de reporting climatique (source : ICAT)

La mise en place d'un système de suivi de la transparence de la finance climatique est indispensable pour mesurer l'avancement de l'action climatique à l'échelle nationale par secteur, bénéficiaire et évaluer à la fois l'engagement en termes de mobilisation et l'écart pour atteindre les objectifs que le pays s'est fixé dans sa CDN. La transparence de la finance climatique vise deux perspectives :

- Perspective Ex-ante basée sur le besoin en financement climatique nécessaire et future pour achever les objectifs du pays;
- Perspective Ex-post : qui se base sur le reporting et le suivi de l'historique du financement climatique pour l'adaptation et l'atténuation, l'analyse de la dépense et l'écart par rapport aux gaps aux mobilisations.

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

L'absence d'une approche internationale commune basée sur une définition standard de la finance climatique et l'évaluation de la dépense et le suivi de l'action sont les principaux freins qui rendent l'harmonisation difficile.

# 1. Objectifs et activités envisagés

## 1.1. Objectifs

Le soutien technique fourni au pays permettra de contribuer à la conception et à l'opérationnalisation du cadre national pour le suivi du financement climatique, en reliant l'action climatique au financement climatique et en permettant l'intégration de ces données dans le cadre de transparence du pays. Plus spécifiquement, trois objectifs sont visés à savoir :

- **Objectif 1. Élaborer des dispositifs institutionnels et définir clairement les rôles et les responsabilités associés au suivi du financement climatique à travers :**
  - L'identification des systèmes institutionnels et de gouvernance actuelle et qui opèrent dans la gestion de la finance climatique au Maroc ;
  - La définition des rôles et les responsabilités de toutes les institutions impliquées dans le suivi du financement climatique. Ceci permet de garantir une implication appropriée des parties prenantes et une gestion efficace des ressources, tout en s'appuyant sur les dispositifs institutionnels existants ;
  - L'évaluation des capacités institutionnelles (aptitude ou disposition d'une institution) et techniques (connaissances et compétences nécessaires pour mener à bien les activités) nécessaires à une gestion et à un suivi efficace et transparents des données relatives au financement climatique.
- **Objectif 2. Mettre à jour le budget détaillé de la CDN par secteur et par besoin moyennant :**
  - La réévaluation du budget estimé dans la CDN révisée en 2021 en faisant un benchmark et une étude documentaire sur les estimations données à partir soit des programmes déjà réalisés soit à partir du rapprochement sur les ratios du coût de CO2 séquestré, le dollar investi pour l'adaptation aux changements climatiques. Cette approche de réévaluation, pourrait être intégrée dans le processus de planification des prochaines CDN, assurant ainsi une approche cohérente et reproductible. L'actualisation permet également de séparer entre ce qui a été mobilisé, ce qui reste à mobiliser et les sources de financement potentiels espérés pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.
- **Objectif 3. Développer un système pour suivre les flux nationaux et internationaux de financement climatique pour soutenir la mise en œuvre des CDN.**
  - La définition des modalités techniques et institutionnelles pour la mise en place et de suivi du dispositif de collecte et suivi des projets climatiques financés composé par l'ensemble des acteurs.
  - La cartographie des différentes initiatives de reporting par acteurs et leur adaptabilité pour les besoins du projet.
  - L'identification des besoins de financement climatique par secteur, la contribution nationale pour la lutte contre les changements climatiques, et le niveau de mise en œuvre des objectifs déclinés dans la CDN et le niveau de gaps en financement de la CDN.

Finalement, l'objectif ultime du projet consiste à mettre en place un dispositif robuste qui permettra la comptabilisation des financements internes et externes en faveur du climat.

Il y a lieu de noter que le champ d'application de ce travail comprend les financements publics et privés, tant les dépenses nationales que les financements internationaux reçus ainsi que les besoins financiers climatiques. Il inclut le pays dans son ensemble, en considérant les finances nationales et infranationales de sources publiques.

## 1.2. Activités et livrables du projet

Le projet ICAT au Maroc suivra les cinq activités, avec des livrables spécifiques pour chacune d'entre elles.

### 1.2.1. Activité 1 : Établissement du champ d'application

Cette activité est l'objet principal du présent rapport et comprend les éléments suivants :

- **Analyse du dispositif national de suivi du financement climatique existant et des obligations internationales en matière de suivi et de communication (section 2 de ce rapport)**

Ceci repose sur les données relatives à la finance climatique qui doivent être collectées. Une évaluation des systèmes existants en relation avec la transparence et le reporting de la finance climatique sera donc réalisée, à travers une compréhension du système existant, le niveau de détail et de reporting pour le suivi de la finance climatique, les institutions en charge.

- **Identification de la définition du financement climatique et classification des secteurs et sous-secteurs (section 3 de ce rapport)**

Il s'agit d'une étape importante qui permettra de donner une définition de la finance climatique et comment devra être identifiée, classée et reportée. À ce jour, il n'existe pas de définition standard internationale pour la finance climatique. Cependant, la finance climatique peut désigner tout flux financier au niveau local, national et international du public, privé ou à partir d'une source alternative pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques (adaptation et atténuation aux changements climatique).

- **Établissement du champ d'application (section 4 de ce rapport)**

Ceci comprendra une définition des paramètres de la transparence pour la finance climatique incluant : Source de financement (Budget Général/ financement extérieur/ autres à préciser) ;

- Granularité du reporting : projet/ programme/ Activité ;
- Instruments financiers : (Dons, prêt, garanties, assurances, autres types à préciser) ;
- Information sur le bénéficiaire : (État, Ministère, Agence, secteur Privé, autre) ;
- Type d'intervention financée : investissement, appui technique, renforcement des capacités, ou autres ;
- Budget total/transféré ;
- Fréquence du suivi/évaluation : annuelle/biennale.

Par la suite, une analyse sera réalisée afin de définir le niveau de (tier) de complexité de la prise en considération de la traçabilité de la finance climatique pour les différents intervenants. À cette étape, le niveau où se trouve les institutions concernées par la finance climatique sera établi (niveau 1, 2 ou 3).

- **Élaboration des indicateurs d'impact pour le suivi du financement climatique (section 5 de ce rapport)**

La définition des indicateurs d'impacts se fera à travers les indicateurs de séquestration et d'impact sur la population. Les indicateurs d'impacts sont spécifiques pour chaque secteur (e.g., énergie,

transport, industrie, déchets, agriculture, santé, ...) et par catégorie (e.g., atténuation : Tonne de CO2 évité) et adaptation (e.g., indicateur d'impact). Un choix d'un ou deux à trois indicateurs par secteur sera préparé pour faciliter la collecte et avoir une pertinence de l'information collectée.

- **Élaboration d'une stratégie de mobilisation des parties prenantes pour un système national de suivi du financement climatique adapté au contexte national (section 6 de ce rapport)**

Ceci se fera à travers l'identification des intervenants et leur cartographie. On cible principalement le ministère de l'économie et des finances qui centralise la majeure partie de la finance au Maroc, le ministère de la Transition Énergétique et du Développement durable, les entités accréditées aux Fonds Vert pour le Climat et Fonds d'Adaptation, les entités et agences impliquées dans la mise en œuvre de la CDN. La cartographie des acteurs sera élaborée pour définir leur rôle dans la finance climatique au Maroc. Finalement, quatre catégories peuvent être distinguées, à savoir :

- Ministères et Agences étatiques ;
- Institutions multilatérales et bilatérales qui opèrent au Maroc ;
- Secteur Privé à travers la CGEM ;
- ONGs / associations et autres Institutions.

- **Définition d'un plan de travail (section 7 de ce rapport)**

Sur la base de l'évaluation de chaque étape, un plan d'action sera élaboré avec une définition claire des actions.

Les résultats permettront de placer le Maroc par rapport au niveau identifié, les différents intervenants et leurs rôles, les reporting existants et leur maturité par rapport à la transparence de la finance climatique et la stratégie de mobilisation des parties prenantes.

Les livrables qui seront produits sont les suivants :

- *Livrable D1 : Le plan de Travail,*
- *Livrable D2 : Rapport de l'approche méthodologique*
- *Livrable D3 : Stratégie de mobilisation des parties prenantes*
- *Livrable D4 : Atelier de lancement*

### 1.2.2. Activité 2 : Établissement du cadre institutionnel

L'objectif de cette activité est de définir le rôle et la responsabilité de chaque partie prenante dans le processus de la finance climatique. Pour y parvenir, il est prévu de réaliser :

- **Évaluation de la situation initiale, des dispositifs institutionnels nationaux actuels et du système de gouvernance**
- **Élaboration des dispositifs institutionnels nécessaires et définition des rôles et responsabilités associés au suivi du financement climatique**
- **Identification des capacités institutionnelles et techniques nécessaires à la mise en œuvre des dispositions institutionnelles pour suivre le financement climatique**

La clarification du rôle et de la responsabilité de chaque intervenant dans le processus de suivi, vérification et reporting de la finance climatique permet d'avoir un système plus robuste et durable et l'identification des besoins nécessaires (en termes de renforcement de capacité, outils technologiques et financiers, etc...) permet d'atteindre les objectifs fixés pour cette activité.

La matrice de responsabilité de chaque membre, son rôle et le point de contact pour le reporting ainsi que le schéma de suivi, évaluation et reporting sera définie et les besoins en termes de renforcement de capacité des institutions impliqués est nécessaire pour le suivi de la finance

climatique seront identifiés.

Les résultats attendus de cette activité sont :

- La désignation des parties prenantes en charge du reporting des données des flux financiers, du traitement de l'information collectée, du suivi et de la vérification de la finance climatique, ainsi que la définition claire de leur rôle et responsabilité
- Les besoins en termes de renforcement de capacité pour assurer les fonctions du cadre de la transparence de la finance climatique (fourniture d'informations, traitement et consolidation, suivi, vérification, reporting...).

À l'issue de cette activité, les livrables seront :

- *D5. Rapport sur les dispositifs institutionnels élaborés pour le système de suivi du financement climatique, comprenant un projet de réglementation visant à institutionnaliser ces dispositifs*
- *D6. Atelier de formation sur les dispositifs institutionnels ;*
- *D7. Rapport sur les activités de formation menées pour garantir des capacités institutionnelles et techniques suffisantes en vue d'une gestion et d'un suivi efficaces et transparents des données relatives au financement climatique.*

### 1.2.3. Activité 3 : Évaluation ex-ante du coût de la CDN

En 2021, le Maroc s'est engagé à travers sa CDN à rendre le Maroc plus résilients face au changement climatique tout en assurant une transition rapide vers une économie sobre en carbone avec un objectif d'atténuation de réduction des émissions de GES de l'économie à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence CNA de 18,3% inconditionnellement et de 27.2% additionnelle conditionnellement. Pour atteindre cet objectif, 34 mesures inconditionnelles et 27 conditionnelles ont été proposées. Le coût estimé pour les mesures proposées est de \$17,3 milliards USD inconditionnelles et \$21,5 milliards USD conditionnelles. Avec la CDN 2021 le Maroc vise également la promotion de mesures d'adaptation efficaces dans les secteurs économiques prioritaires vulnérables au changement climatique avec 48 objectifs sectoriels estimés à \$40 milliards USD pour leur implémentation.

Dans le cadre du projet « Partnering for Readiness – Maroc (PRM) », financé par le FVC et mis en œuvre par la GIZ en collaboration avec le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, le Maroc a entrepris la préparation d'une stratégie de financement inclusive et axée sur les programmes prioritaires de sa CDN révisée. Ce processus d'identification des programmes prioritaires parmi la liste élargie de la CDN a été effectué en collaboration avec les acteurs sectoriels pour mettre à jour les coûts des projets. Les besoins liés aux projets prioritaires retenus se divisent en deux aspects : d'une part, le besoin de financement, et d'autre part, le soutien technique requis.

Ainsi, ce travail a permis de dresser un état des besoins estimatifs en financement des programmes prioritaires de la CDN 2021. Le besoin indicatif est d'environ 108 milliards USD pour le financement des programmes prioritaires de la CDN, dont 16 milliards USD pour le volet atténuation (soit 81% de financement dédié aux actions conditionnelles et 19% pour les actions inconditionnelles<sup>1</sup>) et 92 milliards USD pour le volet adaptation.

Durant cette activité, il est prévu de :

- **Élaborer un budget ventilé pour la CDN**
- **Identifier le budget conditionnel et non conditionnel pour la CDN du Maroc**

---

<sup>1</sup> Stratégie de financement de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Maroc – SFNDC, 2023

- **Proposer une approche d'estimation des coûts nécessaires pour l'implémentation de la CDN**

Ceci permettra de :

- Lister les projets prioritaires, leur structure de coûts (Faisabilité, CAPEX, OPEX selon la disponibilité des données), la durée de réalisation, les dates clés et les arrangements institutionnels pour chaque projet/programme de la CDN.
- Définir le niveau actuel (Niveau 1, 2 ou 3) et ce à partir du niveau d'estimation des coûts et l'approche utilisée pour évaluer les besoins en financement de la CDN.
- Évaluer les besoins en termes de financement par secteur et sous-secteur.

À l'issue de cette activité, les livrables suivants seront produits :

- *D8 : Budget détaillé pour la CDN du Maroc*
- *D9 : Atelier de consultation et de validation*

#### 1.2.4. Activité 4 : Suivi ex-post et vérification

Durant cette activité, les éléments suivants sont prévus :

- Élaboration de la méthodologie et conception d'une plateforme<sup>2</sup> de suivi du financement climatique international reçu. Durant cette activité, l'équipe mettra l'accent sur la démarche à suivre avec les différents partenaires impliqués, leur rôle et comment l'information peut être collectée de manière directe ou indirecte et selon la matrice de responsabilité identifiée dans le cadre de l'activité 2 auparavant. L'équipe définira les éléments de conception de la plateforme, sa gestion, mais sa conception ne rentrera pas dans le cadre de cette prestation. Néanmoins, un support de collecte (Excel) peut être préparé pour que les entités concernées renseignent l'avancement et le suivi de la CDN en termes financiers.
- Feuille de route pour l'intégration de la méthodologie de suivi du financement climatique international reçu dans la plateforme globale de suivi du financement climatique. Il s'agira pour cette plateforme de prendre en compte le financement national mobilisé et le financement international reçu.
- Élaboration d'une méthode de comptabilisation des dépenses nationales liées au changement climatique (en se référant au guide de l'ICAT pour l'élaboration de la méthodologie de comptabilisation des dépenses nationales liées aux changements climatiques et en coordination avec les initiatives existantes et planifiées au Maroc).
- Feuille de route pour l'intégration de la méthodologie de comptabilisation des dépenses nationales liées au changement climatique dans le dispositif national ainsi que le financement climatique international reçu. Après avoir préparé la méthodologie de comptabilisation, une feuille de route pour sa mise en œuvre sera préparée
- Élaborer une boîte à outils pour aider les parties prenantes à comptabiliser le financement climatique. À ce niveau, un outil de suivi sur Excel sera conçu pour comptabiliser les dépenses de la finance climatique. Cet exercice se fera en coordination avec les travaux en cours et planifiés au niveau du ministère de l'Économie et des finances (MEF).

À l'issue de cette activité, les livrables suivants seront produits :

- *D10. Rapport sur la méthodologie de suivi du financement climatique international perçu*
- *D11. Conception de la plate-forme*
- *D12. Feuille de route pour son déploiement*
- *D13. Atelier de consultation et de validation*

---

<sup>2</sup> Il s'agit plus d'un cadre d'échange des données plutôt qu'une plateforme informatique

- *D14. Rapport sur la méthodologie de suivi du financement climatique dans les dépenses nationales*
- *D15. Feuille de route pour sa mise en œuvre*
- *D16. Atelier de formation sur la comptabilisation des dépenses nationales liées au changement climatique*
- *D17. Boîte à outils développée et testée*
- *D18. Atelier de formation et test pilote de la boîte à outils*

### 1.2.5. Activité 5 : Communication

La portée de la cinquième activité couvre essentiellement la communication au niveau national sur le financement climatique tenant compte des exigences internationales. Pour ce faire, les outputs de l'activité 4 seront récapitulés afin d'élaborer une méthodologie permettant la comptabilisation du financement climatique, comprenant aussi bien les flux internationaux reçus que la part climatique des dépenses publiques. Cette méthodologie en forme de guide de haut niveau permettra également de toucher à l'importance de l'information financière collectée dans le renforcement du cadre de transparence nationale envers la CCNUCC, notamment dans :

- L'élaboration du Rapport Biennal de Transparence;
- La sensibilisation au niveau nationale à l'importance d'investir dans des projets climatiques appuyée par des chiffres démontrant l'écart entre la demande en financement des projets climatiques et le financement reçu et dépensé;
- Le plaidoyer au niveau national pour rehausser les dépenses publiques qui prennent en compte les enjeux climatiques;
- Le plaidoyer international afin de promouvoir les investissements climatiques étrangers au Maroc ;
- Renforcement du processus de prise de décisions d'un point de vue climatique au Maroc en démontrant les opportunités que présente la finance climatique, et sa déclinaison territoriale.

En concertation avec le Département de Développement Durable et son agenda climatique, ainsi qu'avec les différentes parties prenantes, un atelier de formation sera organisé afin d'échanger sur cette thématique et l'utilisation des résultats lors des processus de prise de décision. Suite à cet atelier, une note sur les procédures en place/à mettre en place pour prendre des décisions sur le financement climatique sera élaborée.

Les livrables prévus lors de cette activité sont :

- *D19. Méthodologie uniformisée pour comptabiliser le financement climatique*
- *D20. Atelier de formation sur la méthodologie et l'utilisation des résultats lors des processus de prise de décision*
- *D21. Procédures en place pour prendre des décisions sur le financement climatique*



## 2. Analyse du dispositif national de suivi du financement climatique

Ce chapitre, consacré à l'Analyse du dispositif national de suivi du financement climatique, a pour objectif d'évaluer les mesures prises à l'échelle nationale pour satisfaire aux exigences internationales en matière de suivi du financement climatique. L'accent est mis sur l'examen du cadre organisationnel national existant, du cadre réglementaire et des systèmes en place. La finalité de cette analyse est de procéder à une analyse comparative entre les dispositions existantes et la satisfaction des exigences internationales en matière de suivi du financement climatique.

### 2.1. Obligations internationales en matière de suivi du financement climatique

L'Accord de Paris et la CCNUCC forment le principal cadre en matière d'obligations de suivi du financement climatique à l'échelle internationales. En effet, la CCNUCC et l'Accord de Paris (AP) ont établi des mécanismes de suivi et de rapport pour garantir la transparence des actions entreprises par les États membres en matière de lutte contre le changement climatique et de financement climatique.

Le **Cadre de transparence renforcé**, établi en 2015 sous l'article 13 de l'AP, permet de suivre les progrès des pays en matière d'engagements climats. Cela inclut la fourniture d'informations sur le financement climatique, y compris les financements mobilisés et déployés, les programmes et projets soutenus, et les résultats obtenus. Ce cadre repose sur des accords existants de transparence et de Mesure, Notification et Vérification (MRV) établis par la CCNUCC. Il nécessite que chaque pays fournisse régulièrement des informations pour suivre les progrès climatiques. Les modalités, procédures et lignes directrices pour ce cadre ont été adoptées lors de la première Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à Katowice en décembre 2018. Ces exigences sont énoncées dans la décision 18/CMA.1 relative aux modalités, procédures et lignes directrices (MPGs) pour le cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris.

**L'article 9 de l'AP** stipule que les pays développés doivent communiquer régulièrement des informations sur leurs actions en matière de financement climatique, y compris sur la façon dont ils contribuent à l'atteinte de l'objectif de mobilisation de 100 milliards de dollars par an d'ici 2020<sup>3</sup>, ainsi que sur les progrès réalisés dans la réalisation de cet objectif. Les **pays en développement parties** devraient fournir, le cas échéant et dans la mesure du possible, des informations en utilisant les Common tabular formats (CTF)<sup>4</sup> sur le support financier reçu et requis au titre de l'article 9 de l'AP. Cela sous-entend que :

- Les pays en développement doivent collecter et fournir des données sur les besoins de financement climatique, les sources de financement disponibles, et les investissements réalisés dans des projets et des programmes climatiques ;
- Les pays en développement doivent régulièrement communiquer des informations sur les

<sup>3</sup> Lors de la COP15 à Copenhague, les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars chaque année pour l'action climatique dans les pays en développement. L'engagement a été réitéré dans l'Accord de Paris.

<sup>4</sup> <https://unfccc.int/documents/460951>

montants reçus au titre de l'aide financière climatique, comment ces fonds ont été utilisés, et les résultats obtenus grâce à ces investissements ;

- Les pays en développement doivent évaluer régulièrement leurs besoins de financement climatique et les impacts de ces investissements sur leurs capacités à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique.

**Box 1 : Obligations internationales des pays en développement (PED) en termes de reporting<sup>5</sup>**

Rapport de Communication Nationale : Selon les règles de la CCNUCC, tous les pays sont tenus de soumettre régulièrement un rapport de communication nationale sur les politiques et les actions mises en œuvre dans le domaine climatique, tous les 4 ans. Ce rapport doit normalement comprendre un chapitre portant sur **les contraintes, les lacunes et les besoins du pays dans les domaines financiers, technologiques et des capacités.**

Rapport biennal d'actualisation (BUR) : Depuis 2014, les pays en développement doivent préparer un Rapport biennal d'actualisation (BUR) tous les deux ans. Les BUR comporte un chapitre relatif aux contraintes, lacunes, besoins en termes financiers, techniques ou de capacités, avec une description des appuis requis et/ou reçus et un autre chapitre relatif au niveau d'appui reçu pour la préparation et la soumission dudit BUR.

Dans le cadre de la transparence renforcée de l'Accord de Paris, les BUR seront remplacés par des **rapports biennaux sur la transparence, (RBT)**, dont le premier devra être soumis avant le 31 décembre 2024<sup>6</sup>. Le chapitre support (VI) du rapport pour les pays en développement prévoit les éléments suivants :

- A. Contextes nationaux, dispositions institutionnelles et stratégies impulsées par les pays
- B. Hypothèses, définitions et méthodes sous-jacentes
- C. Informations sur le soutien financier nécessaire aux pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris
- D. Informations sur le soutien financier reçu par les pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 9 de l'Accord de Paris
- E. Informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies nécessaire aux pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris
- F. Informations sur le soutien au développement et au transfert de technologies reçu par les pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 10 de l'Accord de Paris
- G. Informations sur le soutien au renforcement des capacités nécessaire aux pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris
- H. Informations sur le soutien au renforcement des capacités reçu par les pays en développement Parties à la convention au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris
- I. Informations sur le soutien requis et reçu par les pays en développement Parties à la convention pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence, notamment pour le renforcement des capacités en lien avec la transparence.

<sup>5</sup> <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10190FIIED.pdf>

<sup>6</sup>

<https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/cinq-pays-se-font-les-champions-de-la-transparence-dans-l'action-climatique>

Le chapitre VI aux exigences de reporting des pays en développement, comme venu dans les Modalités, procédures et lignes directrices relatives au cadre de transparence pour l'action et le soutien visés à l'article 13 de l'accord de Paris. Le détail de ses exigences est indiqué au niveau de la Conférence des Parties servant de réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), celle CMA/2018/1 à partir de la page 41 (de 130 à 145)<sup>7</sup>.

**Plus précisément, il vient rapporter les informations au niveau du chapitre VI, celui relatif aux Informations sur l'appui nécessaire et l'appui reçu en matière de financement, de mise au point et de transfert de technologies et de renforcement des capacités au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris, et ce pour le Royaume du Maroc.**

Certaines sections de ce chapitre VI exigent l'utilisation des formats de tableaux communs pour la communication électronique d'informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités fournis et mobilisés, ainsi que sur le soutien nécessaire et reçu, au titre des articles 9 à 11 de l'accord de Paris, comme venu dans Conférence des Parties servant de réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), celle 5/CMA.3 sur les orientations pour la mise en œuvre des modalités, procédures et lignes directrices pour le cadre de transparence renforcé visé à l'article 13 de l'accord de Paris<sup>8</sup>. Ces exigences sur les formats tabulaires communs ont été respectées au niveau du présent rapport, notamment les tableaux de III.6, page 32, au tableau III.13, page 39.

## 2.2. Cadre organisationnel national

L'infrastructure organisationnelle pour le suivi du financement climatique au Maroc est encore en phase de développement. À ce jour, bien que le Maroc ne dispose pas d'une entité spécifique consacrée exclusivement au suivi du financement climatique, les organes en place pour le climat couvrent, dans une certaine mesure, cet aspect du suivi des flux financiers en matière de climat. Parmi les institutions existantes qui ont un lien avec le suivi du financement climatique au Maroc on peut citer le groupe de travail finance climat de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD) et l'Unité Climat du ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

### **Le Groupe de travail finance climat de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD) sous tutelle du Département du Développement Durable du MTEDD**

Le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD) est le principal organe opérationnel en charge de la coordination et de la mise en œuvre des actions liées à la lutte contre le changement climatique au Maroc, ainsi que la finance climat. Le Département du Développement Durable du dit ministère assure le fonctionnement de la Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD) institué, par décret n° 2-19-721 du

<sup>7</sup> UNFCCC. (2019). Report of the conference of the parties serving as the meeting of the parties to the Paris agreement on the third part of its first session, held in Katowice from 2 to 15 December 2018. PA/CMA/2018/3/Add. 2.: <https://unfccc.int/documents/193408> )

<sup>8</sup> UNFCCC, C. (2022). 3.'Report of the conference of the parties serving as the meeting of the parties to the Paris agreement on its third session, held in Glasgow from 31 October to 13 November 2021. Addendum Part two: Action taken by the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement at its third session', 2021 [cited 2023 Jan 16]. : <https://unfccc.int/documents/460951>)

3 ramadan 1441 (27 avril 2020)<sup>9</sup>. La CNCCBD comprend deux sous-commissions : celle sur la diversité biologique et celle sur les changements climatiques. La sous-commission changement climatique se compose de quatre groupes de travail parmi lesquels le groupe de travail finance climat.

Le Groupe de travail Finance joue un rôle crucial dans l'identification des besoins de financement liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique. Ce groupe travaille sur l'évaluation des besoins financiers, l'identification des barrières et leviers, ainsi que sur la transparence dans la finance climatique.

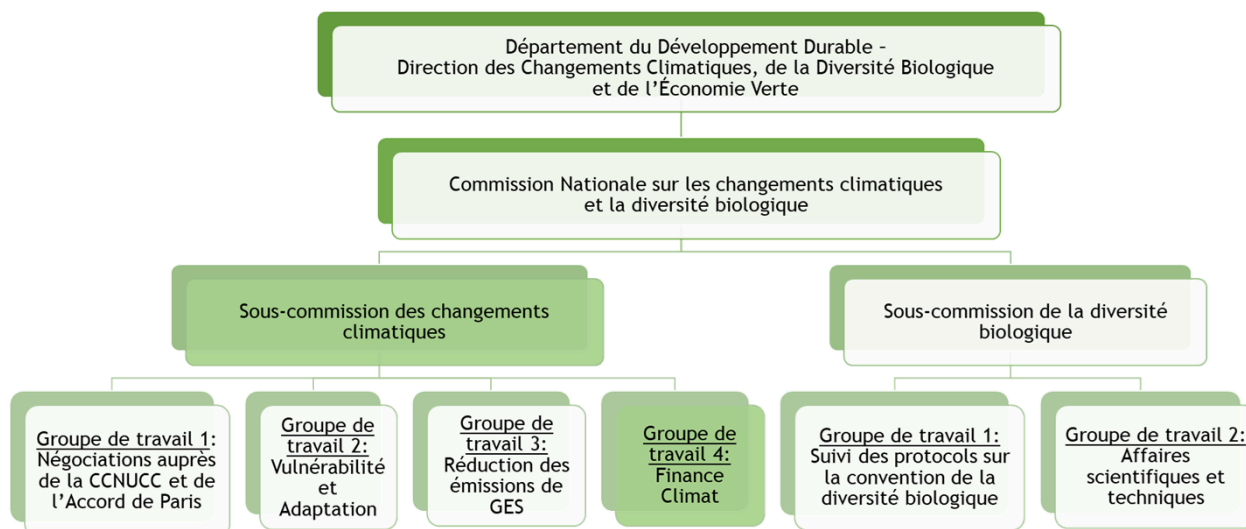


Figure 3: Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCBD)

### Unité climatique au ministère de l'Économie et des Finances (MEF)

Le MEF a récemment créé une unité climat chargée d'intégrer les considérations climatiques dans les outils de finance publique (en ligne avec les principes de la Conférence d'Helsinki liés au changement climatique)<sup>10</sup>. L'unité climat est composée de représentants de toutes les directions du MEF ; elle se réunit régulièrement sur une base de présidence tournante. Le département du Budget (Direction du Budget, DB) agira en tant que secrétaire de l'unité climat. Grâce à l'approche « pangouvernementale » du PROGRAMME CLIMAT- APPUI A LA CONTRIBUTION DETERMINEE NATIONALE (CDN)<sup>11</sup>, Prêt-Programme axé sur les Résultats (PPR) de la Banque Mondiale et à la préparation d'une taxonomie verte marocaine, l'Unité Climat aura à disposition un cadre holistique de suivi MRV pour la CDN : cette plateforme permettra de faire un suivi des engagements de la CDN (en termes d'atténuation et d'adaptation) et fournira les informations nécessaires pour préparer le rapport biannuel sur la transparence (Biannual Transparency Report, BTR), dont la première édition

<sup>9</sup> <http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/commissions/decret2-19-721.pdf>

<sup>10</sup> Les Principes de la conférence d'Helsinki visent à guider les ministres des Finances du monde entier dans la résolution des défis climatiques. Ils visent à exploiter la position unique des ministres des Finances pour conduire une transition vers une économie sobre en carbone et résiliente au climat à travers les politiques fiscales, la gestion financière publique et les réglementations financières, reconnaissant le besoin urgent de lutter contre le changement climatique et les avantages potentiels de prendre des mesures.

<sup>11</sup>

[https://www.finances.gov.ma/Publication/dtfe/2023/ESES\\_Operation%20Climat-AppuiCDN\\_3mai23%20FINAL.PDF](https://www.finances.gov.ma/Publication/dtfe/2023/ESES_Operation%20Climat-AppuiCDN_3mai23%20FINAL.PDF)

est attendue pour 2024. **En guise de soutien au cadre organisationnel existant, le Maroc prépare actuellement une taxonomie verte sous le leadership du MEF**<sup>12</sup>. La préparation de la taxonomie verte implique d'autres parties prenantes autres que les directions clés du MEF, notamment les organes de régulation du marché financier, à savoir Bank Al Maghrib (BAM), l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC).

**Box 2 : Exemple de bonne pratique internationale sur le cadre organisationnel national**<sup>13</sup>

**Cas du Chili :**

Au Chili, la méthodologie utilisée pour collecter et analyser les informations sur les besoins, les lacunes et les obstacles liés à l'action climatique se déroule comme suit :

**Rencontres avec les points focaux de l'Équipe Technique Interministérielle du Changement Climatique (ETICC) :** Les modalités de collecte d'informations, les échéances et les formats sont expliqués à chaque partie concernée

**Envoi d'un formulaire à chaque homologue :** Des informations sont sollicitées auprès de chaque homologue concernant les besoins, les lacunes et les barrières qu'ils identifient dans leur service en lien avec le développement des actions de l'agenda sur le changement climatique. Des réunions ont lieu avec chaque homologue et des représentants du secteur privé pour valider les informations recueillies et identifier d'éventuels besoins, lacunes et obstacles supplémentaires

**Contact avec les syndicats et les associations du secteur privé :** Une mise à jour du document est demandée, dans lequel leurs besoins<sup>14</sup> en matière de changement climatique sont consignés

**Consolidation des informations collectées :** Les données sont compilées et classées en fonction de leur portée et du domaine de besoin auquel elles correspondent.

**Cette méthodologie a été répétée pour identifier les besoins pour chaque type de support.**

### 2.3. Cadre réglementaire national

La mise en place d'un cadre réglementaire efficace et opérationnel est cruciale pour assurer la formalisation d'un suivi adéquat du financement climatique. Cependant, au Maroc, le cadre réglementaire en matière de suivi de financement climatique est encore en cours de développement et présente des lacunes significatives. En effet, bien que le gouvernement ait pris des mesures pour intégrer les questions climatiques dans la législation nationale, telles que le **projet de loi-cadre n°5.20.18 relative au changement climatique et un projet de décret sur la transparence climatique**. Ces textes juridiques restent pour l'instant à l'état de projets. Ils n'ont pas encore été adoptés et promulgués dans le Bulletin Officiel, ce qui limite leur efficacité et leur applicabilité.

Il est à noter que le projet de loi-cadre n°5.20.18 relative au changement climatique est destiné à fournir un cadre juridique solide pour la gestion du changement climatique au Maroc. Le projet de loi-cadre n°5.20.18 relative au changement climatique comporte dans sa version actuelle un chapitre sur le suivi évaluation des dépenses publiques ainsi que des financements internationaux

<sup>12</sup> <https://fsdafrica.org/wp-content/uploads/2023/05/Morocco-Green-Fund-French-08.05.23.pdf>

<sup>13</sup> Ces bonnes pratiques présentées restent des exemples d'expériences internationales. L'analyse du contexte marocain permettra d'avancer des recommandations qui lui sont adaptées.

<sup>14</sup> Le BUR n'indique pas plus de détail concernant leurs besoins mais une section du rapport parle de l'engagement du secteur privé pour les ODDs et pour l'une des visions stratégiques de l'État (Race to Zero / Race to Resilience / Financial Alliance for Net Zero à l'horizon 2030)

reçus en soutien de l'action climatique nationale. Le contenu de ce chapitre est en cours d'élaboration. Le projet de loi-cadre n'étant pas encore entré en vigueur, cela signifie que les structures institutionnelles et les mécanismes de gouvernance prévus par cette loi ne sont pas encore pleinement opérationnels.

Par ailleurs, le projet de décret sur la transparence climatique est conçu pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans la gestion des financements climatiques. Cependant, son adoption et sa mise en œuvre sont retardées, ce qui signifie que les mécanismes de transparence et de responsabilisation ne sont pas encore pleinement opérationnels.

En l'absence d'un cadre réglementaire pleinement opérationnel, le suivi et la gestion des financements climatiques au Maroc sont entravés. Les organismes gouvernementaux et les acteurs privés manquent de directives claires sur la manière de collecter, de gérer et de rendre compte des financements climatiques.

Il est donc urgent que le gouvernement marocain finalise et adopte ces textes législatifs afin de mettre en place un cadre réglementaire robuste et opérationnel pour le suivi et la gestion des financements climatiques.

## 2.4. Systèmes mis en place

### 2.4.1. Plateforme nationale de transparence

En 1995, le Maroc a formellement adhéré à la CCNUCC, établissant ainsi son engagement précoce envers la lutte mondiale contre le changement climatique. Cet engagement s'est renforcé en 2002 avec la ratification du Protocole de Kyoto, et en 2016 avec l'adhésion à l'Accord de Paris, démontrant ainsi une progression constante vers des objectifs climatiques plus ambitieux.

Le Maroc a activement participé aux processus de rapportage de la CCNUCC, témoignant de sa transparence et de son engagement envers la responsabilité climatique. En 2022, le pays a déposé son Troisième Rapport Biennal Actualisé (BUR) auprès de la CCNUCC, détaillant ses mesures d'atténuation des émissions de GES et soulignant les mécanismes institutionnels de Mesure, de Rapportage et de Vérification (MRV) liés à ses actions climatiques.

De plus, en 2021, le Maroc a revu et mis à jour sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN), soulignant son engagement continu à s'adapter aux évolutions des besoins climatiques mondiaux. En 2020, le pays a également rempli son engagement en matière de rapportage en soumettant son Quatrième Rapport Communication Nationale (CN) à la CCNUCC, témoignant ainsi de sa volonté de maintenir une transparence et une responsabilité constantes dans ses efforts climatiques.

Au fil des rapports soumis, le pays a pris conscience de la nécessité de structurer et de renforcer son cadre de mise en œuvre pour ces engagements. Dans cette optique, le Maroc a développé une plateforme en ligne dédiée au suivi, à la vérification et à la notification des actions liées au changement climatique inscrites dans les CDNs, en alignement avec le "Cadre de transparence renforcée" établi par l'AP.

Cette plateforme se compose de trois modules spécifiques : le suivi des émissions (MRV émissions), le suivi des actions entreprises (MRV actions) et le suivi du soutien apporté (MRV soutien dont le volet finance climatique). Il est important de noter que le processus de développement de cette plateforme MRV, y compris ses caractéristiques, a été réalisé de manière participative, afin de prendre en compte au mieux les besoins de l'ensemble des utilisateurs. Son objectif principal est de fournir les informations essentielles nécessaires pour assurer une surveillance précise des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDNs du Maroc dans la lutte contre le changement climatique



et d'informer le processus de préparation des RBT.

Depuis sa phase de conception jusqu'à son fonctionnement opérationnel, la plateforme a été soumise à une série de tests et d'améliorations successifs, aboutissant à la version finale. Cette version a servi de base pour la création de guides d'utilisation et pour l'organisation de diverses sessions de formation. Au cours de ces formations, divers problèmes techniques et besoins des utilisateurs ont été identifiés, pris en compte et intégrés dans la version finale de la plateforme MRV.



Figure 4: Plateforme de transparence pour le Maroc

### 2.4.2. Système MRV régional du Souss Massa

En 2018, avec le soutien technique du Centre Climatique de Copenhague du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (CCC-PNUE) en tant que partenaire de mise en œuvre de l'Initiative pour l'Action Climatique (ICAT), la région du Souss-Massa au Maroc a bénéficié d'un projet visant à consolider les résultats de son inventaire des GES et à développer un système MRV infranational.

La version actuelle de la plateforme MRV de la région Souss Massa comprend un module de soutien permettant le suivi des financements requis et reçus, des transferts technologiques reçus et du renforcement des compétences. Cependant, la plateforme ne contient pas de module dédié à l'adaptation, et elle présente des lacunes en termes de détails pour les secteurs de l'énergie et de l'agriculture en ce qui concerne l'atténuation des GES.

Le processus d'élaboration du système MRV était accompagné d'une proposition d'arrangements institutionnels pour la mise en place d'un système MRV pour la région de Souss-Massa et d'une proposition d'un cadre juridique pour la mise en place d'un système MRV pour la région de Souss-Massa.

La région est désormais dotée d'un Comité Climat institutionnalisé par arrêté gubernatorial, qui assure la politique territoriale en matière de gestion des données climatiques et formalise leurs échanges.

Une deuxième phase de l'appui de l'ICAT est en cours pour renforcer davantage la plateforme MRV et mettre jour le Plan Territorial Régional de lutte contre le Réchauffement Climatique (PTRC).



Figure 5: Système MRV régional du Souss Massa

### 2.4.3. Système National d'Inventaire des émissions de GES (SNI-GES)

En mars 2019, le Maroc a mis en place un Système National d'Inventaire des émissions de GES (SNI-GES), conformément au Décret n°2-18-74. Ledit SNI-GES officialise les échanges de données des activités et précise les responsabilités de chaque organisme participant aux travaux d'inventaire des émissions de GES.

L'objectif de la création du SNI-GES est de disposer tout d'abord d'un système pérenne et fiable assurant la collecte des données auprès des points focaux (sectoriels), les centraliser pour la réalisation des calculs et pouvoir produire des inventaires nationaux d'émissions de GES de façon systématique conformément aux engagements du Royaume du Maroc. Le SNI-GES couvre tous les secteurs de l'économie, y compris l'énergie, l'industrie, les transports, l'industrie et l'utilisation des produits, l'agriculture, la foresterie et les déchets solides et liquides.

En faisant référence au SNI-GES dans ce projet, bien qu'il ne soit pas directement lié au financement climatique, l'objectif est de profiter de son cadre organisationnel comme source d'inspiration pour élaborer un cadre similaire adapté au présent projet.

## 2.5. Évaluation de l'état de préparation du Maroc

L'analyse de l'état de préparation du Maroc pour le suivi du financement climat s'est effectuée en évaluant son engagement envers les obligations internationales, le cadre organisationnel actuel, le cadre réglementaire national et le système de suivi en vigueur. De cette analyse, on en déduit que le Maroc dispose d'une bonne base pour réussir le suivi du financement climatique au niveau national, malgré l'existence de certaines lacunes.

En effet, le Maroc dispose à ce jour d'une plateforme nationale qui permet de suivre l'action climatique en termes d'action et de mobilisation de financement. Cependant, aucun système national n'est mis en place pour faciliter la collecte des données qui permettent d'alimenter le volet financier de la plateforme. Ce projet peut contribuer à tracer les grandes lignes de la mise en œuvre d'un système national de suivi des données du financement climatique, notamment en synergie avec l'unité climat du MEF et sa future plateforme.



Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Tableau 1 : Matrice d'évaluation de l'État de préparation du Maroc

	Forces	Lacunes	Contribution potentiel du présent projet
Engagements internationaux en rapport avec la transparence des actions climatiques dans le cadre de l'Accord de Paris et la CCNUCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Maroc est à jour de ses obligations de reporting dans le cadre de la CCNUCC. Les rapports suivants ont été déjà soumis : 4<sup>ème</sup> rapport de CN ; 3<sup>ème</sup> BUR. Le 5<sup>ème</sup> rapport CN et le 1<sup>er</sup> RBT sont en cours de préparation.</li> </ul> <p>Le Maroc est à jour de ses engagements internationaux dans le cadre de l'AP : Contribution Déterminées au Niveau National actualisée (CDN) en 2021. Les travaux de révision du lancement de la future CDN est également en cours. Le Maroc a soumis sa Stratégie National Bas Carbone à l'horizon 2050. Toutes les mesures proposées dans ces rapports sont chiffrées ce qui permet de réaliser un suivi du financement climatique.</p> <p>Le Maroc a entrepris plusieurs initiatives et politiques dans le cadre de la lutte contre le changement climatique en général (voir annexe 1)</p>	<p>Le pays dispose d'un système SNIGES qui permet de réaliser l'inventaire GES pour les besoins de reporting CN et BUR/RBT. Ce pendant aucun dispositif n'est mis en place pour la collecte des informations relatives aux chapitres support financier requis et reçus qui doivent être intégrées dans la CN, BUR/RBT.</p>	<p><b>Activité 4 :</b> Le projet permettra d'améliorer la qualité des données financières nécessaires à la préparation des rapports sur les engagements internationaux du Maroc.</p>
Cadre organisationnel national pour le suivi de la finance climatique	<p>Le Maroc dispose officiellement d'un groupe de travail sur la finance climatique au sein de la commission institutionnelle CNCCBD mise en place par décret.</p> <p>Le Maroc veut intégrer la finance climat dans sa politique de budgétisation à travers l'Unité Climat au sein du MEF et sa future plateforme.</p> <p>Le Maroc prépare sa propre taxonomie verte.</p>	<p>Manque de coordination des activités entre le groupe de travail climat et l'unité climat. Difficile à ce jour d'établir les liens de coordination qui existent entre l'unité climat du MEF et le groupe de travail finance climat de la commission.</p>	<p><b>Activité 1 :</b> La définition de la financement climat serait un résultat utile aux travaux de préparation de la taxonomie verte en cours. Ce sera aussi une opportunité de renforcement de l'opérationnalité et la coordination des activités du groupe de travail sur la finance climat et l'unité climat du MEF.</p> <p><b>Activité 2 :</b> Le projet permettra de faire des recommandations pour l'intégration de la dimension suivi du financement climatique dans le dispositif institutionnel.</p>
Cadre réglementaire	<p>Le Maroc est en train d'élaborer deux dispositions juridiques pertinentes : Le projet de loi sur le changement climatique et le projet de décret sur la transparence liée au changement climatique</p>	<p>Ces deux dispositifs juridiques ne sont pas encore promulgués</p>	<p><b>Activité 2 :</b> Le projet permettra de faire des recommandations pour l'intégration de la dimension suivi du financement climatique dans ces deux projets.</p>
Système de suivi en place	<p>Le Maroc dispose d'une plateforme MRV nationale. Une plateforme dédiée à la finance verte sera mise en place au sein du MEF (Unité Climat).</p>	<p>La plateforme MRV n'est pas pleinement opérationnelle</p>	<p><b>Activité 3 :</b> collecter des informations relatives au support financier requis dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN en vue d'alimenter la plateforme existante.</p> <p><b>Activité 4 :</b> développer les méthodologies et les applications pertinentes, pour le suivi ex-post et la vérification aussi bien des financements climatiques internationaux reçus, que des dépenses nationales liées au changement climatique, et d'outiller les parties</p>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

	<b>Forces</b>	<b>Lacunes</b>	<b>Contribution potentiel du présent projet</b>
			prenantes à reporter les informations pertinentes, les consolider, les vérifier et effectuer durablement ce suivi

## 3. Définition de la finance climatique

Le paysage de l'économie verte aux niveaux international et national est en constante évolution et se veut de plus en plus structuré et reconnu. Les éléments suivants permettent de recenser les références internationales et nationales afin de bien cadrer la définition de l'économie verte, ainsi que les secteurs connexes à celle-ci. La finance verte englobe la finance climat mais exclut les aspects sociaux et économiques, se concentrant principalement sur les interactions entre l'environnement, la finance et l'investissement. En revanche, La finance climat est un type de financement qui vise à soutenir des actions d'atténuation et d'adaptation pour lutter contre le changement climatique.

### 3.1. Finance climatique

#### 3.1.1. Référentiels internationaux

Selon le référentiel de la CCNUCC, la finance climat<sup>15</sup> fait référence au **financement local, national ou transnational – provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives – qui cherche à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique**. La CCNUCC, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris demandent une aide financière des Parties disposant de plus de ressources financières à celles qui sont moins dotées et plus vulnérables. Cela reconnaît que la contribution des pays au changement climatique et leur capacité à le prévenir et à faire face à ses conséquences varient énormément. Le financement climatique est nécessaire à l'atténuation, car des investissements à grande échelle sont nécessaires pour réduire considérablement les émissions. Sans oublier sa contribution à l'adaptation, notamment pour les plus vulnérables face aux effets du changements climatiques, et ce à plusieurs niveaux et plusieurs secteurs d'activités économiques.

Conformément au principe de « responsabilité commune mais différenciée et capacités respectives » énoncé dans la Convention, l'Accord de Paris réaffirme les obligations des pays développés, tout en encourageant pour la première fois également les contributions volontaires des autres Parties. Les pays développés parties devraient également continuer à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation de financements climatiques à partir d'une grande variété de sources, d'instruments et de canaux.

Dans l'ensemble, les efforts déployés dans le cadre de l'Accord de Paris sont guidés par son objectif de rendre les flux financiers cohérents avec une trajectoire vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au changement climatique. **L'évaluation des progrès réalisés dans la fourniture et la mobilisation du soutien fait également partie du bilan mondial prévu par l'Accord. L'Accord de Paris met également l'accent sur la transparence et la prévisibilité accrue du soutien financier.**

D'autre part, les analyses et les évaluations de l'OCDE<sup>16</sup> sur les progrès réalisés pour atteindre l'objectif de 100 milliards USD sont basées sur les meilleures données disponibles et sur un cadre comptable solide.

Ce cadre est conforme aux résultats de la COP24 en ce qui concerne les sources de financement et

<sup>15</sup> Introduction à la finance climatique : <https://unfccc.int/topics/introduction-to-climate-finance>

<sup>16</sup> Raphaël, J. A. C. H. N. I. K. (2021). Financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés.

les instruments financiers pour la communication d'informations sur le soutien financier fourni et le soutien financier mobilisé par le biais d'interventions publiques. Les chiffres de l'OCDE reflètent quatre composantes distinctes du financement climatique fourni et mobilisé par les pays développés :

- **Les financements climatiques publics bilatéraux fournis par les institutions des pays développés, notamment les agences d'aide bilatérale et les banques de développement,**
- **Les financements climatiques publics multilatéraux fournis par les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux pour le climat, attribué aux pays développés,**
- **Les crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public fournis par les agences officielles de crédit à l'exportation des pays développés, et**
- **Les financements privés mobilisés par les financements climatiques publics bilatéraux et multilatéraux, attribués aux pays développés.**

Ces quatre composantes sont comptabilisées à partir des activités déclarées par les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux de financement climatique concernant les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 100 milliards USD. La production de chiffres agrégés dans un délai plus court exige que les fournisseurs internationaux déclarent leurs données en amont des dispositions officielles. Cela s'applique en particulier aux fournisseurs bilatéraux, étant donné qu'en vertu des exigences de déclaration du cadre de transparence renforcé de la CCNUCC, il y aura un décalage de 3 à 4 ans entre le moment où les informations sont mises à disposition et l'année concernée par la déclaration.

### **Référentiel PNUÉ de la taxonomie verte et les bonnes pratiques internationales**

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), l'économie verte est définie comme **« une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et les pénuries écologiques »**. C'est une économie à faible émission de carbone, peu consommatrice de ressources, qui facilite l'intégration sociale et protège la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes. **Elle interpelle plusieurs secteurs d'activité à savoir : le bâtiment, l'agriculture, les forêts, l'approvisionnement en eau, la pêche, l'industrie, l'énergie, les déchets, les villes, ainsi que le transport et le tourisme.**

L'économie verte est désormais assujettie à un système de taxonomie, qui identifie tous les types d'actions et d'initiatives mises en œuvre pour amener un pays à atteindre des objectifs spécifiques environnementaux en examinant si les activités et les investissements mis en œuvre contribuent à la réalisation desdits objectifs.

**La taxonomie verte donnera accès à tous les types d'acteurs pour voir à quel point les activités sont efficaces pour atteindre les objectifs environnementaux, ce qui conduira à un bon niveau de certitude et de clarté dans la contribution des activités aux objectifs ciblés et aidera à réduire les fraudes, dont les objectifs climatiques.**<sup>17</sup>

La taxonomie conduira également à une meilleure prise de décision car les investisseurs et les politiciens seront en mesure de voir quels types d'activités réussissent à atteindre les objectifs ciblés, lesquelles sont les plus susceptibles d'atteindre un niveau élevé d'efficacité et méritent d'être investies, et lesquels ont une petite contribution et ont besoin de plus d'attention et de soutien. Il fournit également une référence à utiliser dans le développement de stratégies pour les

---

<sup>17</sup> Banque mondiale, Développer une taxonomie verte nationale : un guide de la Banque mondiale Guide, Juin 2020, Page 9

engagements nationaux de développement durable.<sup>18</sup>

L'importance de la taxonomie a conduit certains pays à en créer une, et pour pousser d'autres pays à la même initiative, la Banque Mondiale a publié un guide sur la façon de créer une taxonomie nationale que chaque pays devrait suivre en fonction de sa situation.<sup>19</sup>

Le guide de la Banque Mondiale pour l'élaboration des taxonomie nationales recommande une démarche pour son élaboration, incluant<sup>20</sup> la définition d'un objectif stratégique, d'objectifs environnementaux, les secteurs et catégories d'investissements, les méthodes d'évaluation et de sélection des investisseurs, les utilisateurs cibles, ainsi que les règles directrices de déclaration.

La mise en place d'une taxonomie verte par pays permet d'apporter un cadre officiel à la définition de la finance verte en général, et la finance climat en particulier. Ci-après sont présentés deux exemples de taxonomie verte déjà établie, celle de l'Union Européenne, ainsi que celle du Bangladesh en tant que pays en développement. Le processus de création de ces taxonomies ainsi que leur méthodologie pourraient constituer un benchmark intéressant pour l'élaboration de la taxonomie verte du Maroc et ainsi apporter une définition nationale à la finance climat.

L'Union Européenne (UE), est l'une des premières à prendre l'initiative dans les politiques liées à la résolution des problèmes environnementaux, c'est pourquoi un règlement de taxonomie a été mis en place en juin 2020.

Dans sa taxonomie, l'UE a indiqué 6 objectifs environnementaux :

- **Atténuation du changement climatique ;**
- **Adaptation au changement climatique ;**
- **L'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines ;**
- **La transition vers une économie circulaire ;**
- **Prévention et contrôle de la pollution ;**
- **La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.**<sup>21</sup>

La taxonomie existante de l'UE comprend de nombreuses activités de différents secteurs et une description de la contribution de chaque activité à la réalisation des objectifs environnementaux que l'UE a décidé d'utiliser dans sa taxonomie.

Au niveau des pays en voie de développement, le Bangladesh est l'un des pays qui ont développé une taxonomie, et comme objectifs environnementaux, le pays a décidé les objectifs suivants :

- **Prévention de la pollution atmosphérique ;**
- **Énergie renouvelable et efficacité énergétique ;**
- **Conservation de l'eau et gestion des eaux usées ;**
- **La gestion des déchets ;**
- **Recyclage et fabrication de produits recyclés ;**
- **Fabrication de produits verts ;**
- **Autres (contrôle des substances toxiques et appauvrissant la couche d'ozone...).**<sup>22</sup>

### 3.1.2. Référentiels nationaux de la finance climatique

<sup>18</sup> Banque mondiale, même référence, Page 16

<sup>19</sup> Banque mondiale, même référence, Page 13

<sup>20</sup> Banque mondiale, même référence, Page 18

<sup>21</sup> Commission européenne, Taxonomie de l'UE pour les activités durables, Finance durable.

<sup>22</sup> Banque mondiale, même référence, Page 34

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

La portée sectorielle de l'économie verte au Maroc a été identifiée dans la Stratégie nationale de développement durable (SNDD). En effet, pour répondre à l'enjeu 2 « Réussir la transition vers une économie verte », la SNDD a identifié 11 axes stratégiques relatifs aux secteurs suivants : **agriculture, pêche, forêt, industrie, énergie, mines, artisanat, mobilité, tourisme, déchets et urbanisme.**

Par la suite, la CDN du Maroc, actualisée en 2021, présente les secteurs d'atténuation et d'adaptation comme suit, pour lesquels la recherche de financements climatiques lui donne sa raison d'être, par-dessus le fait qu'elle soit le principal exercice de transparence national selon les exigences de la CCNUCC :

Tableau 2: Secteurs de la CDN du Maroc

Secteurs de la CDN actualisée du Maroc		
Atténuation	Adaptation	Atténuation et adaptation
Production d'électricité	Milieus sensibles	Gestion des terres et foresterie
Déchets	Pêche et aquaculture	Agriculture
Industrie (incluant celles du ciment et phosphate)	Eau	
Transport	Météorologie	
Ville habitat et tertiaire	Habitat, Aménagement du territoire et urbanisme	
	Santé	

Par ailleurs, le leadership climatique au Maroc, représenté par le Département du Développement Durable, œuvre à mobiliser les financements climatiques publics et privés à deux niveaux interconnectés : financements internationaux, et financement nationaux publics et privés.

Dans un premier lieu, le financement climatique international, afin d'établir des partenariats internationaux pour **le financement de la préparation (readiness) à la réception de financement climatique, le développement de projets climatiques de coopération, le renforcement du système réglementaire en lien avec le climat, la sensibilisation, et le développement de notes conceptuelles de projets et programmes nationaux et territoriaux gérés par ses soins ou par les autres départements ministériels, ainsi que pour le renforcement de la gouvernance climatique<sup>23</sup> et les systèmes de suivi des flux financiers climatiques internationaux (publics et privés) à l'intention du Maroc<sup>24</sup>.**

Dans un deuxième lieu, le Département de Développement Durable œuvre également à **mettre en place un système de suivi des dépenses publiques en matière de changement climatique, dans l'optique de s'aligner avec les bonnes pratiques internationales de Revue des dépenses publiques et institutionnelles liées au climat (CPEIR)<sup>25</sup>.**

Le développement des financements climatiques privés nationaux sont de plus en plus prisés, de par leur effet de levier aux projets climatiques, **notamment dans les domaines des énergies**

<sup>23</sup> [https://www.greenclimate.fund/countries/morocco?ffl=field\\_subtype:307](https://www.greenclimate.fund/countries/morocco?ffl=field_subtype:307)

<sup>24</sup> Actuel projet ICAT dont le présent rapport constitue la méthodologie

<sup>25</sup> Composante clef du projet PNUD LECB phase II, qui a appuyé le Département du Développement Durable en 2019

**renouvelables, de l'efficacité énergétique, l'agriculture biologique, l'économie de l'eau et la vulgarisation de pratiques agricoles sobres en carbone, et ce au profit des petites et moyennes entreprises.**

En termes de taxonomie et afin de mieux cerner le champ d'application de la finance verte et la finance climatique, le Maroc mène actuellement un chantier d'élaboration de sa taxonomie verte, avec le lead du MEF, en partenariat avec l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)<sup>26</sup>. Cette taxonomie permettra de détailler les secteurs concernés par le développement et l'investissement en lien avec le développement durable de manière générale, et le développement et l'investissement en lien avec l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de manière spécifique. En attendant sa publication officielle, plusieurs secteurs/types d'activités/processus ont été déclarés<sup>27</sup> appartenant à l'économie verte durant les différentes consultations avec les parties prenantes.

## 3.2. Secteurs et sous-secteurs

En approfondissant le niveau de détails des actions considérées climatiques, et donc éligibles au financement climatique, force est de songer aux différentes composantes et types de projets à qualifier de climatiques, dans chaque secteur concerné. Une synthèse de ses composantes peut être présentée comme suit :

*Tableau 3: Synthèse des secteurs et sous-secteurs*

Secteur	Domaines d'impact climatiques	Sous-secteur
<b>Agriculture et alimentation</b>	Atténuation et adaptation	La gestion du carbone des sols des terres cultivées et des prairies (carbon farming, semi direct)
		L'agroforesterie
		L'utilisation du biochar
		L'amélioration des pratiques d'élevage
		Les pratiques de réduction du gaspillage alimentaire
		La gestion des nutriments et des engrais
		La valorisation du méthane des fumiers
		Une agriculture respectueuse de la nature et résiliente
		Les systèmes alimentaires circulaires
		Les régimes alimentaires durables
<b>Forêts</b>	Atténuation et adaptation	La conservation des forêts
		La restauration des écosystèmes et des services écosystémiques
		L'amélioration de la biodiversité et du tourisme forestier
		Les efforts forestiers productifs
<b>Autres utilisations des terres</b>	Atténuation et adaptation	La conservation des zones humides
		La restauration des prairies et la conservation

<sup>26</sup> L'AMMC a déjà publié des référentiels liés à la promotion de l'économie verte, notamment 1°) la Circulaire N°03/2019 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières visant l'obligation des sociétés faisant appel public à l'épargne de la communication d'un rapport ESG à inclure dans le rapport financier annuel afin d'informer le Public sur l'impact des activités de l'émetteur sur l'environnement, ses relations avec les employés et ses parties prenantes externes ainsi que sa gouvernance, 2) Un Guide sur les Green Bonds (2017) et 3) Un Guide « Green, Social & Sustainability Bonds

<sup>27</sup> <https://fsdafrika.org/projects/morocco-green-fund/>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Secteur	Domaines d'impact climatiques	Sous-secteur
		communautaire
<b>Ville, habitat et tertiaire</b>	Atténuation et adaptation	Réduction de l'intensité énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements)
		Résilience des environnements bâtis face aux catastrophes naturelles et aux événements climatiques extrêmes
		Efficacité énergétique dans l'éclairage public
		Efficacité énergétique dans les systèmes énergétiques des quartiers
		Services intégrés de chauffage et de refroidissement
		Amélioration de la résilience des centres urbains et ruraux
		Réduction des impacts des îlots de chaleur en milieu urbain
		Modes de vie durables
		Promotion de la biodiversité urbaine
<b>Energie</b>	Atténuation	Énergies à partir de sources renouvelables/alternatives
		Efficacité Énergétique
		Digitalisation et énergie notamment SMART GRID
<b>Industrie</b>	Atténuation	Processus de refroidissement et de stockage (passer à des réfrigérants à faible Potentiel de réchauffement Global (PRG))
		Réutilisation de la chaleur industrielle résiduelle
		Optimisation de l'efficacité énergétique dans les procédés industriels
		Réduction de l'empreinte carbone des matériaux de construction
		Captage et stockage du carbone
<b>Déchets solides</b>	Atténuation	Économie circulaire (prévention des déchets, préparer la réutilisation, le recyclage, la valorisation et la mise en décharge)
		Valorisation du méthane issus de la biodégradation des déchets
<b>Transport (incluant le routier, le ferroviaire, le maritime et l'aérien)</b>	Atténuation	<b>Service de transport :</b>
		Optimisation des flux de transport de marchandises
		Développement de la micro-mobilité
		Substitution des véhicules à carburants par des véhicules à zéro émissions
		Renouvellement du parc de véhicules de transport
		Systèmes de transport intelligents (ITS)
		<b>Infrastructure de transport :</b>
		Infrastructures dédiées à la mobilité durable (incluant infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, de ravitaillement en carburants propres)
Développement de nouvelles formes de mobilité		



Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Secteur	Domaines d'impact climatiques	Sous-secteur
	Adaptation	<b>Infrastructure de transport :</b> Renforcement des infrastructures de transport aériens routiers et ferroviaires contre les aléas climatiques
<b>Milieus sensibles</b>	Adaptation	Renforcement de la résilience des écosystèmes montagneux, oasiens, et autres
		Développement économique des jeunes et des femmes dans les milieux sensibles
<b>Pêche et aquaculture</b>	Adaptation	Repeuplement des cours d'eau douces, des lagunes et des zones littorales
		Systèmes d'élevage aquacole, développement des écloseries
		Pêche durable et renforcement de l'émancipation économique des pêcheurs traditionnels
		Utilisation durable des ressources aquatiques, incluant les algues
		Aires marines protégées
		Surveillance et recherche sur les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins
		Adaptation des pratiques de pêche
		Promotion de la transition vers des sources d'énergie renouvelable
<b>Eau</b>	Adaptation	Gestion durable des eau souterraines
		Gestion des systèmes d'alertes des crues
		Construction de barrages et petits barrages
		Valorisation des eaux usées pour l'irrigation des espaces verts
		Économie de l'eau et pratiques durables de son utilisation
		Projets de dessalement de l'eau de mer à base d'énergie renouvelable
<b>Météorologie</b>	Adaptation	Amélioration des systèmes de mesure
<b>Santé</b>	Adaptation	Renforcement de la résilience face aux maladies engendrées par le changement climatique
<b>Les financements climatiques comprennent aussi, et de manière transversale :</b>		Recherche & Développement
		Les politiques, réglementations, renforcement des capacités et sensibilisation
		Gouvernance
		Transparence climatique

## 4. Contours du système national de suivi du financement climatique

La section suivante permet de tracer les contours du système de suivi du financement climatique adapté au contexte national, en présentant son champ d'application, le cycle de transparence qui sera adopté, ainsi qu'une analyse des niveaux de maturité/complexité reflétant l'état de préparation du Maroc pour son implémentation.

### 4.1. Champ d'application

Le champ d'application du système de suivi des financements climatiques met en exergue plusieurs aspects de la mise en œuvre d'un cadre de transparence: la définition de la finance climatique à retenir, le type d'activités à retenir, les secteurs et les sous-secteurs des projets/activités, le volet qui représentera l'offre (sources de financements) ainsi que celui qui représentera la demande (activités à financer), comme présenté dans le tableau suivant :

Tableau 4: Champ d'application du projet ICAT Maroc

Élément du champ d'application	Spécificités
<b>Définition de la finance climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Financement local, national ou transnational – provenant de sources de financement publiques, privées et alternatives – qui cherche à soutenir les actions d'atténuation et d'adaptation qui permettront de lutter contre le changement climatique</li><li>- Financement des actions de la transparence climatique</li><li>- Financement de l'assistance technique climatique</li></ul>
<b>Atténuation<sup>28</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'atténuation des effets du changement climatique désigne tout type de mesure prise par les gouvernements, les entreprises et les populations en vue de réduire ou de prévenir les émissions de gaz à effet de serre, ou dans le but d'améliorer les puits de carbone qui permettent d'éliminer ces gaz de l'atmosphère.</li></ul>

<sup>28</sup> <https://www.undp.org/publications/climate-dictionary>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Élément du champ d'application	Spécificités
<b>Adaptation<sup>29</sup></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'adaptation au changement climatique implique des mesures qui contribuent à réduire la vulnérabilité face aux impacts actuels et attendus du changement climatique, tels que les événements météorologiques et les catastrophes naturelles aux proportions extrêmes, la hausse du niveau de la mer, la perte de biodiversité et l'insécurité alimentaire et hydrique.</li> </ul>
<b>Types d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets d'investissement</li> <li>Les projets de coopération autour de l'action climatique</li> <li>Les science et données factuelles, la gestion des savoirs climatiques</li> <li>Projets d'assistance technique</li> <li>Les politiques, réglementations, et sensibilisation</li> <li>Gouvernance climatique</li> <li>Transparence climatique : la transparence fait référence à la mesure fiable, à la communication accessible, et à l'examen par des experts des progrès accomplis par les pays dans la réalisation de leurs objectifs et engagements nationaux en matière de climat.</li> </ul>
<b>Dispositif national de suivi de la finance climat (objet de l'activité 2)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir clairement les rôles et les responsabilités associées au suivi du financement climatique : fourniture/collecte de données (en s'inspirant de la répartition sectorielle du SNI-GES), vérification, reporting, entre autres.</li> </ul>
<b>Volet de la demande (Analyse ex-ante du coût de la CDN objet de l'activité 3)</b>	<p><b><u>A. Méthodologie d'analyse Ex-ante</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivant les secteurs et les types d'activité de la CDN</li> <li>- Type de sources à mobiliser (domestique/international)</li> <li>- Costing des projets : Coûts actualisés, parts financées des projets, instruments financiers utilisés, durées d'exécution des projets</li> <li>- Catégorisation : Atténuation/adaptation/transversal, conditionnels/inconditionnels avec des rappels des définitions de chaque terme</li> </ul> <p><b><u>B. Besoins en financement climatiques considérés</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions inscrites dans le cadre de la Contribution Déterminées au niveau National du Maroc, dans sa version actualisée de 2021, en cherchant de standardiser la méthodologie pour son utilisation dans la version 2025.</li> <li>- Autres actions climatiques dont l'objectif est à définir (transfert technologique, stratégie long terme, etc...)</li> </ul>

<sup>29</sup> <https://www.undp.org/publications/climate-dictionary>

Élément du champ d'application	Spécificités
	<p><b><u>C. Types d'instruments considérés :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention</li> <li>- Prêt concessionnel</li> <li>- Prêt non concessionnel</li> <li>- Equity</li> <li>- Garantie</li> <li>- Assurance</li> </ul>
<p><b>Volet de l'offre (Suivi ex-post des financements climatiques reçus, objet de l'activité 4)</b></p>	<p><b><u>A. Méthodologie de suivi ex-post</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivant les secteurs et les types d'activité de la CDN</li> </ul> <p><b><u>B. Sources de financement considérés</u></b></p> <p><b>Flux financiers climatiques internationaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les financements climatiques publics bilatéraux fournis par les institutions des pays développés, notamment les agences d'aide bilatérale et les banques de développement bilatérales</li> <li>- Les financements climatiques publics multilatéraux fournis par les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux pour le climat, attribué aux pays développés</li> <li>- Les crédits à l'exportation liés au climat bénéficiant d'un soutien public fournis par les agences officielles de crédit à l'exportation des pays développés</li> <li>- Les financements privés internationaux</li> </ul> <p><b>Dépenses publiques nationales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements provenant du budget public national</li> </ul> <p><b>Financement privé national</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lignes de financement</li> <li>- Capital investissement</li> <li>- Autres offres de financement des banques commerciales et d'investissement</li> </ul> <p><b><u>C. Types d'instruments considérés :</u></b></p>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Élément du champ d'application		Spécificités
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention</li> <li>- Prêt concessionnel</li> <li>- Prêt non concessionnel</li> <li>- Equity</li> <li>- Garantie</li> <li>- Assurance</li> </ul>
<b>Granularité du reporting</b>		Par secteur et sous-secteur (niveau prioritaire) Par programme et projets (niveau secondaire selon la disponibilité des données)
<b>Cycle de transparence</b>		En parallèle avec le cycle de reporting des RBT, donc biennuel
<b>Informations à renseigner</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon les exigences et guidelines de la 5/CMA 3 pour les formats tabulaires (Common Reporting Tables) pour le rapportage tabulaire international</li> <li>- Dépenses domestiques en utilisant les formats nationaux</li> </ul>
<b>Secteurs et sous-secteurs</b>		
<b>Agriculture et alimentation</b>	Atténuation et adaptation	La gestion du carbone des sols des terres cultivées et des prairies (carbon farming, semi direct)
		L'agroforesterie
		L'utilisation du biochar
		L'amélioration des pratiques d'élevage
		Les pratiques de réduction du gaspillage alimentaire
		La gestion des nutriments et des engrais
		La valorisation du méthane des fumiers
		Une agriculture respectueuse de la nature et résiliente
		Les systèmes alimentaires circulaires
Les régimes alimentaires durables		
<b>Forêts</b>	Atténuation et adaptation	La conservation des forêts
		La restauration des écosystèmes et des services écosystémiques
		L'amélioration de la biodiversité et du tourisme forestier
		Les efforts forestiers productifs

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Élément du champ d'application		Spécificités
Autres utilisations des terres	Atténuation et adaptation	La conservation des zones humides
		La restauration des prairies et la conservation communautaire
Ville, habitat et tertiaire	Atténuation et adaptation	Réduction de l'intensité énergétique des bâtiments (enveloppe et équipements)
		Résilience des environnements bâtis face aux événements climatiques extrêmes
		Efficacité énergétique dans l'éclairage public
		Efficacité énergétique dans les systèmes énergétiques des quartiers
		Services intégrés de chauffage et de refroidissement
		Amélioration de la résilience des centres urbains et ruraux
		Réduction des impacts des îlots de chaleur en milieu urbain
		Modes de vie durables
		Promotion de la biodiversité urbaine
Energie	Atténuation	Énergies à partir de sources renouvelables/alternatives
		Efficacité Énergétique
		Digitalisation et énergie
Industrie	Atténuation	Processus de refroidissement et de stockage (passer à des réfrigérants à faible Potentiel de Réchauffement Global (PRG))
		Optimisation de l'efficacité énergétique dans les procédés industriels
		Captage et stockage du carbone
		Réduction de l'empreinte carbone des matériaux de construction
Déchets solides	Atténuation	Économie circulaire (prévention des déchets, préparer la réutilisation, le recyclage, la valorisation et la mise en décharge)
		Valorisation du méthane issus de la biodégradation des déchets
Transport	Atténuation	<b>Service de transport :</b>
		Optimisation des flux de transport de marchandises
		Développement de la micro-mobilité
		Substitution des véhicules à carburants par des véhicules à zéro émissions
		Renouvellement du parc de véhicules de transport
		Systèmes de transport intelligents (ITS)
		<b>Infrastructure de transport :</b>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Élément du champ d'application		Spécificités
		Infrastructures dédiées à la mobilité durable (incluant infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, de ravitaillement en carburants propres)
		Développement de nouvelles formes de mobilité
	Adaptation	<b>Infrastructure de transport :</b> Renforcement des infrastructures de transport aériens routiers et ferroviaires contre les aléas climatiques
<b>Milieus sensibles</b>	Adaptation	Renforcement de la résilience des écosystèmes montagneux, oasiens, et autres
		Développement économique des jeunes et des femmes dans les milieux sensibles
<b>Pêche et aquaculture</b>	Adaptation	Repeuplement des cours d'eau douces, des lagunes et des zones littorales
		Systèmes d'élevage aquacole, développement des écloséries
		Pêche durable et renforcement de l'émancipation économique des pêcheurs traditionnels
		Utilisation durable des ressources aquatiques, incluant les algues
		Aires marines protégées
		Surveillance et recherche sur les effets du changement climatique sur les écosystèmes marins
		Adaptation des pratiques de pêche
Promotion de la transition vers des sources d'énergie renouvelable		
<b>Eau</b>	Adaptation	Gestion durable des eau souterraines
		Gestion des systèmes d'alertes des crues
		Construction de barrages et petits barrages
		Valorisation des eaux usées pour l'irrigation des espaces verts
		Économie de l'eau et pratiques durables de son utilisation
		Projets de dessalement de l'eau de mer
<b>Météorologie</b>	Adaptation	Amélioration des systèmes de mesure
<b>Santé</b>	Adaptation	Renforcement de la résilience face aux maladies engendrées par le changement climatique

## 4.2. Analyse des niveaux de complexité/maturité en fonction de l'état de préparation

Une analyse préliminaire de l'état de préparation du Maroc, compte tenu de ses dispositifs organisationnels, institutionnels, réglementaires, et systèmes mis en place, a permis d'avancer une appréciation préliminaire du niveau de maturité/préparation par volet du système de suivi, ainsi que de manière globale. L'intention à l'issue du présent projet serait de réévaluer l'état de préparation du Maroc après avoir conclu toutes les activités programmées dans ce cadre. La matrice suivante synthétise cette analyse préliminaire.

Tableau 5 : Analyse du niveau de préparation du Maroc pour la transparence climatique

Volet du système de suivi		Remarques	Niveau de préparation	Niveau global de préparation
<b>Définition de la finance climatique</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Maroc suit la définition des références officielles intentionnelles pour la finance climatique ( CCNUCC, OCDE)</li> <li>- Les secteurs de l'économie verte peuvent encore confondre le domaine climatique et le domaine du développement durable</li> <li>- La Maroc prépare sa taxonomie verte qui inclut un module avec un module changement climatique, ce qui pourrait rehausser le niveau de préparation actuellement de 1 au niveau 2</li> </ul>	<b>NIVEAU 1</b>	<b>NIVEAU 1</b>
<b>Suivi de la finance climatique</b>	<b>Engagements liés à la transparence des actions climatiques dans le cadre de l'AP et la CCNUCC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Maroc est à jour par rapport à ses obligations de reporting dans le cadre de la CCNUCC et de l'AP (Rapports déjà soumis : CN 1, 2, 3, 4 ; BUR 1, 2 et 3, CDN actualisée en 2021, LT-LEDS 2050,). Le 5ème rapport CN et le 1er RBT sont en cours de préparation, et les travaux de révisions de la CDN en lancement.</li> <li>- Aucun dispositif formel n'est mis en place pour la collecte des informations relatives aux chapitres support financier requis et reçu qui doivent être intégrés dans la CN, BUR/RBT.</li> </ul>	<b>NIVEAU 1</b>	
	<b>Cadre organisationnel national pour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Maroc dispose officiellement d'un groupe de travail sur la finance climatique au sein d'une commission institutionnelle mise en place par décret, mais ce groupe n'est pas fortement opérationnel.</li> </ul>	<b>NIVEAU 1</b>	



Volet du système de suivi		Remarques	Niveau de préparation	Niveau global de préparation
	<b>le suivi de la finance climatique international et domestique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Maroc veut intégrer la finance climat dans sa politique de budgétisation à travers la création d'une Unité Climat au sein du MEF.</li> <li>- Le Maroc prépare sa propre taxonomie verte.</li> <li>- Besoin de plus de coordination des activités entre le groupe de travail de la CNCCBD climat et l'unité climat du MEF. Difficile à ce jour d'établir les liens de coordination qui existent entre l'unité climat du MEF et le groupe de travail finance climat de la commission. Les bases d'une telle coordination pourraient être établies grâce au présent projet ICAT Maroc?</li> </ul>		
	<b>Cadre réglementaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Maroc est en train d'élaborer deux dispositions juridiques pertinentes : Le projet de loi sur le changement climatique et le projet de décret sur la transparence liée au changement climatique</li> <li>- Ces deux dispositifs juridiques ne sont pas encore promulgués.</li> </ul>	<b>NIVEAU 1</b>	
<b>Vérification du financement climatique</b>		Aucun dispositif mis en place pour la vérification externe des financements climatiques	<b>NIVEAU 1</b>	
<b>Rapport sur le financement climatique</b>		Le Maroc dispose d'une plateforme MRV nationale en attente d'opérationnalisation. L'unité Climat du MEF prévoit d'avoir sa propre plateforme de suivi du financement climatique (national et international)	<b>NIVEAU 1</b>	
<b>Allocation et mobilisation des fonds</b>		Seuls 3% du besoin de financement climatique du Maroc sont financés pour les années 2021 et 2022 <sup>30</sup> Le projet ICAT vise à évaluer les écarts ainsi qu'à donner des directives pour la prise de décision.	<b>NIVEAU 1</b>	

<sup>30</sup> Selon les premiers résultats de l'élaboration du chapitre du premier RBT du Maroc (projet en cours dans le cadre du projet PNUD-CBIT, que ECI est en charge pour l'élaboration)

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

## 5. Indicateurs d'impact pour le suivi du financement climatique

Le tableau ci-après présente les premiers indicateurs qui méritent d'être collectés pour évaluer l'impact du suivi du financement climatique. Il faut préciser que deux indicateurs sont pertinents pour les bailleurs de fonds<sup>31</sup> et qui sont le CO2 évité et la population totale bénéficiaire. Les indicateurs établis sont en cohérence avec ceux préconisés dans le cadre de l'Agenda 2030 pour les Objectifs Développement Durable (ODD).

*Tableau 6: Exemples d'indicateurs d'impact des projets bénéficiant de financement climatique et lien avec ODD (source : ICAT)*

Catégorie	Secteur	Indicateur d'impact	Lien SDG
<b>Atténuation</b>	Tout le volet atténuation	Tonnes de CO2 évitées, ou séquestrées	SDG 13
	Energie	- Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale - CO2 Évité	SDG 7, 9 et 13
	Agriculture	- Proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable - Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale - CO2 Évité	SDG 2, 7 et 13
	Forêts	- CO2 Évité	SDG 13
	Bâtiments	- CO2 Évité - Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale - Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB	SDG 7, 9 et 13
	Transport	- CO2 Évité par type de transport, par parc électrique et par parc général - Intensité énergétique mesurée en termes d'énergie primaire et de PIB	SDG 7, 9 et 13
	Industrie	- Émissions de CO2 par unité de valeur ajoutée - Tonnes de CO2 évitées - Part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale - Intensité énergétique mesurée en termes	SDG 7, 9 et 13

<sup>31</sup> Fonds verts pour le Climat (FVC)

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Catégorie	Secteur	Indicateur d'impact	Lien SDG
		d'énergie primaire et de PIB	
	Déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de recyclage national,</li> <li>- Tonnes de matériaux recyclés</li> <li>- Eaux usées traitées mobilisés pour usage irrigation et autre usage (Mm3/an)</li> <li>- CO2 Évité</li> </ul>	SDG 9, 11, 12 et 13
<b>Adaptation</b>	Tout le volet adaptation	Nombre total direct et indirect des bénéficiaires	
	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de la surface agricole consacrée à l'agriculture productive et durable/ou des pratiques de durabilité sont utilisée</li> <li>- Part de la population qui a accès des sources d'énergies propres</li> </ul>	SDG 2 et 7
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes</li> </ul>	SDG 13
	Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial,</li> <li>- Dommages aux infrastructures critiques</li> <li>- Nombre d'interruptions des services de base, attribués aux catastrophes</li> </ul>	SDG 11
	Forêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progrès en matière de gestion durable des forêts</li> <li>- Proportion de sites importants pour la biodiversité terrestre et d'eau douce couverts par des zones protégées, par type d'écosystème</li> <li>- Progrès en matière de gestion durable des forêts</li> <li>- Proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres</li> </ul>	SDG 15
	Pêche et aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion des stocks de poissons se situant à des niveaux biologiquement durables</li> <li>- Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines</li> <li>- Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche dans le domaine des technologies marines</li> <li>- Proportion des stocks de poissons se situant à des niveaux biologiquement durables</li> <li>- Couverture des zones protégées par rapport aux zones marines</li> <li>- Mesure dans laquelle (i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et (ii) l'éducation au développement durable sont intégrées dans (a)</li> </ul>	SDG 14 et 13

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Catégorie	Secteur	Indicateur d'impact	Lien SDG
		les politiques nationales d'éducation ; (b) les programmes d'études ; (c) la formation des enseignants ; et (d) l'évaluation des élèves	
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion des flux d'eaux usées domestiques et industrielles traités en toute sécurité</li> <li>- Évolution de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans le temps</li> <li>- Niveau de stress hydrique : prélèvement d'eau douce par rapport aux ressources en eau douce disponibles</li> <li>- Degré de gestion intégrée des ressources en eau</li> <li>- Montant de l'aide publique au développement liée à l'eau et à l'assainissement faisant partie d'un plan de dépenses coordonné par le gouvernement</li> </ul>	SDG 6

## 6. Stratégie de mobilisation des parties prenantes

### 6.1. Cartographie des parties prenantes pertinentes pour le suivi des flux financiers liés au climat au Maroc

Le suivi des flux financiers liés au climat comprend tous les processus de planification, de budgétisation, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions d'adaptation et d'atténuation (projets/programmes) en lien avec le changement climatique. Ces processus impliquent diverses parties prenantes, telles que les administrations publiques, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les collectivités territoriales. Le tableau ci-dessous présente une liste des parties prenantes clés à impliquer dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi des flux financiers liés au climat au Maroc.

*Tableau 7: Cartographie des parties prenantes pertinentes pour le suivi des flux financiers liés au climat au Maroc.*

Partie prenantes	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	Responsable de la politique budgétaire et des réformes des finances publiques ; Coordonnateur de la préparation du budget de l'État, de l'exécution du budget et de la reddition des comptes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Unité Centrale Climat, en cours de création</li> <li>La Direction du Budget</li> <li>La Direction des Études et des Prévisions Financières</li> </ul>
Ministère de la Transition Énergétique du Développement Durable (MTEDD)	Responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de Transition énergétique et de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Département du Développement durable (DDD) qui est également le National Designated Authority du Fonds Vert pour le climat (FVC) au Maroc.</li> <li>Département de la Transition Énergétique (DTE)</li> </ul>
Ministère de l'intérieur (MI)	Élaboration, Approbation et suivi de la mise en œuvre des politiques et plans de développement au niveau infranational.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Générale des collectivités Territoriales (MI-DGCT)</li> </ul>
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du	Élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales dans le domaine agricole. Il prend également les mesures permettant d'encourager	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction Régionale de l'Agriculture (DRA)</li> </ul>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Partie prenantes	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF)	l'investissement dans le secteur agricole. Élaboration des politiques de l'État dans le domaine de la protection et la préservation des richesses forestières et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agence de Développement Agricole (ADA)</li> <li>▪ Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA)</li> <li>▪ Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)</li> <li>▪ Institut National de la Recherche Agronomique (INRA),</li> <li>▪ Institut National de Recherche halieutique (INRH),</li> <li>▪ Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture (ANDA)</li> <li>▪ Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)</li> </ul>
Ministère de l'Équipement et de l'Eau (MEE)	Élaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans les domaines des routes, des ports, de l'hydraulique, de la météorologie et du climat, et de l'alimentation en eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction Générale de l'EAU</li> <li>▪ Direction des Ports et du services publics maritimes</li> <li>▪ Direction Générale de la Météorologie</li> <li>▪ Direction Générale des travaux et de l'exploitation routière.</li> </ul>
Ministère du Transport et de Logistique (MTL)	Conception et mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière du transport routier, transport maritime, l'aviation civile, le ferroviaire et la logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction des Transports Routiers</li> <li>▪ Agence Marocaine de Développement de la Logistique (AMDL)</li> <li>▪ Office National des Chemins de Fer (ONCF)</li> <li>▪ Agence Nationale de la Sécurité Routière (NARSA)</li> <li>▪ Direction Générale de l'Aviation Civile</li> <li>▪ Direction de la Marine Marchande</li> </ul>

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Partie prenantes	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'Office National des Aéroports (ONDA)</li> </ul>
Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)	Élaboration et mise en œuvre des politiques gouvernementales dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agence Nationale pour la Promotion de la PME (Maroc PME)</li> <li>▪ Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE)</li> </ul>
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (MHUPV)	Élaboration des bases stratégiques de la politique de la ville ainsi que les bases référentielles en termes de législation, réglementation et normes, ainsi que la contribution du développement rural. Renforcement de la politique de l'aménagement et la prospective des territoires et promotion d'un urbanisme participatif anticipatif, durable et incitatif afin d'accompagner la dynamique du développement territorial.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction de la Qualité et des Affaires Techniques</li> </ul>
Ministère de la Santé et de la Protection Sociale (MSPS)	Suivi de la mise en œuvre du programme santé et environnement à savoir l'identification des risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement et la promotion de l'intégration de la santé environnementale dans les politiques sectorielles de développement.	-
Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique (CNCCB),	Création d'un cadre de gouvernance avéré pour la mise en œuvre de la stratégie à long terme, en agissant sur la coordination institutionnelle et l'implication des différentes parties, le développement du pipeline des projets climatiques, la mobilisation des investissements et des financements, l'encouragement l'implication du secteur privé, tout en incluant les entités accréditées au FVC et les intermédiaires financiers et de gestion de portefeuille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Groupe de Travail 4 sur la finance climat de la Sous-Commission des Changements Climatiques.</li> </ul>
Bank Al-Maghrib (BAM), la Banque Centrale du Maroc	La BAM se mobilise actuellement aux côtés du MEF et des autres régulateurs financiers pour l'élaboration d'une stratégie de financement de la lutte contre le changement climatique. Celle-ci devrait permettre d'évaluer le gap de financements climatiques et d'identifier les mesures et mécanismes à même de permettre au secteur financier national, ainsi qu'aux institutions financières étrangères, de massifier leurs contributions à la finance verte et climatique. Elle s'accompagnera de l'adoption d'une taxonomie financière verte nécessaire pour	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Green Finance Unit</li> </ul>



Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Partie prenantes	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
	canaliser les flux financiers et prévenir le « green washing » <sup>32</sup> .	
Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)	Instance de concertation entre ses membres pour toutes les questions liées aux activités des banques. Cette instance joue un rôle actif dans la prise des décisions concertées au sein des acteurs du secteur bancaire marocain	<p>Liste des banques membres du GPBM et pleinement actives dans la finance climat au Maroc à travers des produits de financement vert:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ AttijariWafa Bank (accrédité Fonds Vert pour le Climat (FVC) et établissement financière partenaire du programme GEF-III<sup>33</sup>)</li> <li>▪ Bank Of Africa (Partenaire financier du programme GEF-III et initiateur de la ligne de financement CAP Bleu<sup>34</sup>)</li> <li>▪ Banque Populaire (Partenaire financier du GEF-III et autres lignes de financement vert)</li> <li>▪ BMCI (Partenaire financier du GEF-III)</li> <li>▪ CIH Bank (Partenaire financier du GEF-III)</li> <li>▪ Crédit Agricole du Maroc (Programme ISTIDAMA<sup>35</sup>)</li> <li>▪ Crédit du Maroc (Partenaire financier du GEF-III)</li> <li>▪ Société Générale Maroc (Partenaire financier du GEF-III)</li> </ul>

<sup>32</sup>

<https://www.bkam.ma/Discours/2024/Mot-de-monsieur-le-wali-de-bank-al-maghrib-lors-de-la-conference-organisee-en-collaboration-avec-la-banque-d-espagne>

<sup>33</sup> Green Economy Financing Facility in Morocco II (GEFF II)

<sup>34</sup> <https://www.bankofafrica.ma/fr/entreprises/financement-de-linvestissement/financement-de-lefficacite-energetique/cap-bleu>

<sup>35</sup> [Programme ISTIDAMA : Pour la transition verte des secteurs agricoles et agro-industriels | CAM \(creditagricole.ma\)](#)

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Partie prenantes	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)	Représentant officiel du secteur privé auprès des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des institutionnels. Cet organe œuvre activement au renforcement de capacité de ses membres sur les questions de changement climatiques ainsi que l'identification des opportunités de financement en faveur des actions climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Commission de l'économie verte</li> </ul>
Fonds d'Équipement Communal (FEC)	Banque publique, dédiée au financement des projets d'investissement et des programmes de développement des Collectivités Territoriales du Royaume, de leurs Groupements et des Établissements Publics Locaux. Le FEC travaille actuellement sur le développement d'une offre de financement vert.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction du Développement Durable</li> </ul>
CDG Capital	Banque de financement et d'investissement marocaine, accrédité auprès du FVC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction du Développement Durable</li> </ul>
Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE)	Conception et implémentation des programmes ou projets d'efficacité énergétique. Mobilisation des instruments et moyens financiers nécessaire à la mise en œuvre de ses programmes et projets d'efficacité énergétique.	-
Agence marocaine pour l'énergie durable (MASEN)	En charge du pilotage des projets d'énergies renouvelables au Maroc, tout en assurant la mobilisation des financements nécessaires pour l'exécution des gros projets d'énergie renouvelable.	-
Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles (IRESEN)	Apporte un soutien financier et accompagnement de projets de recherche et d'innovation collaboratifs en lien avec les énergies renouvelables.	-
Société d'Investissement Énergétique (SIE)	Super ESCO » ou « ESCO d'État » est une entité étatique qui se concentre exclusivement sur la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique dans des secteurs essentiels tels que : le bâtiment public, l'éclairage public, la mobilité durable et l'industrie.	-
Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité (ANRE)	ANRE fixe le tarif d'utilisation du réseau électrique national de transport et les tarifs d'utilisation des réseaux électriques de la distribution.  ANRE joue un rôle important dans le développement des projets d'autoproduction électricité de grande envergure au Maroc.	-
Organisations actives dans le	Certaines des actions climatiques des organisations actives ans le changement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fondation Mohammed VI pour la</li> </ul>

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Partie prenantes	Responsabilités	Structures rattachées et pertinentes pour le suivi des flux de financement climatique
domaine du changement climatique	climatique sont des composantes de financements des PTF internationaux. Les organisations actives fourniront des données financières relatives à leurs projets. Elles seront également impliquées dans le partage de connaissance sur les thématiques du changement climatique	protection de l'Environnement (FMVI) <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cluster EnR</li> <li>▪ Cluster marocain de l'hydrogène vert</li> <li>▪ Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD)</li> <li>▪ Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre du Maroc (AESVT)</li> <li>▪ Association des régions du Maroc (ARM)</li> </ul>
Groupements d'intérêt Public (GIP) : 4C Maroc	Renforcement des capacités, aide à la décision, renforcement de la Coopération Sud-Sud autour des thématiques liées au changement climatiques, et ce avec plusieurs types de partenaires (privé, public, société civile et recherche)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Centre de compétences Changement climatique (4C Maroc)<sup>36</sup></li> </ul>
Office chérifien des phosphates (OCP)	OCP est une entreprise marocaine, leader mondial dans la production de phosphate. La production de phosphate est associée à des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui représentent une part significative des émissions de l'industrie dans le pays. Dans le cadre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) du Maroc, des investissements sont prévus pour réduire les émissions de GES de l'industrie du phosphate au sein de l'OCP.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Direction de la Durabilité et du Développement Durable</li> </ul>
Association Professionnelle des Cimentiers (APC)	Organisation représentant l'industrie du ciment au Maroc. L'industrie du ciment à l'instar de l'industrie du phosphate a aussi prévu des mesures d'atténuation de ses émissions GES dans le cadre de la CDN du Maroc.	-

La cartographie ci-dessous a permis d'identifier les parties prenantes à impliquer dans le suivi du financement climatique. Toutes les parties prenantes identifiées sont également importantes, chacune ayant un rôle distinct à jouer. Il est donc important d'identifier les acteurs clés, c'est-à-dire ceux qui jouent un rôle central dans ce processus et dont l'implication est indispensable pour garantir un bon suivi du financement climatique.

## 6.2. Détermination du niveau d'implication de chaque partie prenante identifiée

<sup>36</sup> 4C a appuyé l'AMCDD dans l'élaboration du document de plaidoyer en 2019 afin de disposer d'un budget sensible au climat au niveau national. Le 4C a également appuyé le DDD, à sa demande, dans le développement et la mise en place de la plateforme MRV.

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Une analyse préliminaire des parties prenantes a été entreprise, ce qui a permis de regrouper les parties prenantes identifiées en trois catégories, à savoir les acteurs clés, les acteurs primaires et les acteurs secondaires.

**Les acteurs clés** regroupent les parties prenantes qui jouent un rôle déterminant dans la mobilisation des ressources financières et l'élaboration des politiques et stratégies publiques afférentes au climat. **Ceux-ci concernent plus les départements ministériels, banque centrale et leurs commissions et unités de gestion rattachées, ainsi que les groupements de banques et les groupements du secteur privé.**

**Les acteurs primaires**, de leur côté, regroupent les parties prenantes qui jouent un rôle direct dans la réalisation des grands projets et programmes d'investissement financés dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques ou ayant des co-bénéfices climatiques. **Ils incluent les agences et offices étatiques, les institutions financières et les grandes entreprises privées dont les activités ont un impact significatif sur le climat, ainsi que les groupements d'intérêt public.**

Enfin, **les acteurs secondaires** comprennent les parties prenantes qui fournissent un soutien et une complémentarité dans la mobilisation des ressources financières et dans l'accompagnement des politiques et stratégies relatives au climat. **Parmi celles-ci, on peut citer les organisations de la société civile spécialisées dans la diffusion de connaissances et le renforcement des capacités dans le domaine du changement climatique, ainsi que les organisations qui jouent un rôle de levier dans la mobilisation du financement climatique, comme les associations à vocation climatique et ou environnementale.**

La figure ci-dessous présente la cartographie de classification des parties prenantes impliquées dans le suivi des flux de financement climatique au Maroc.

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

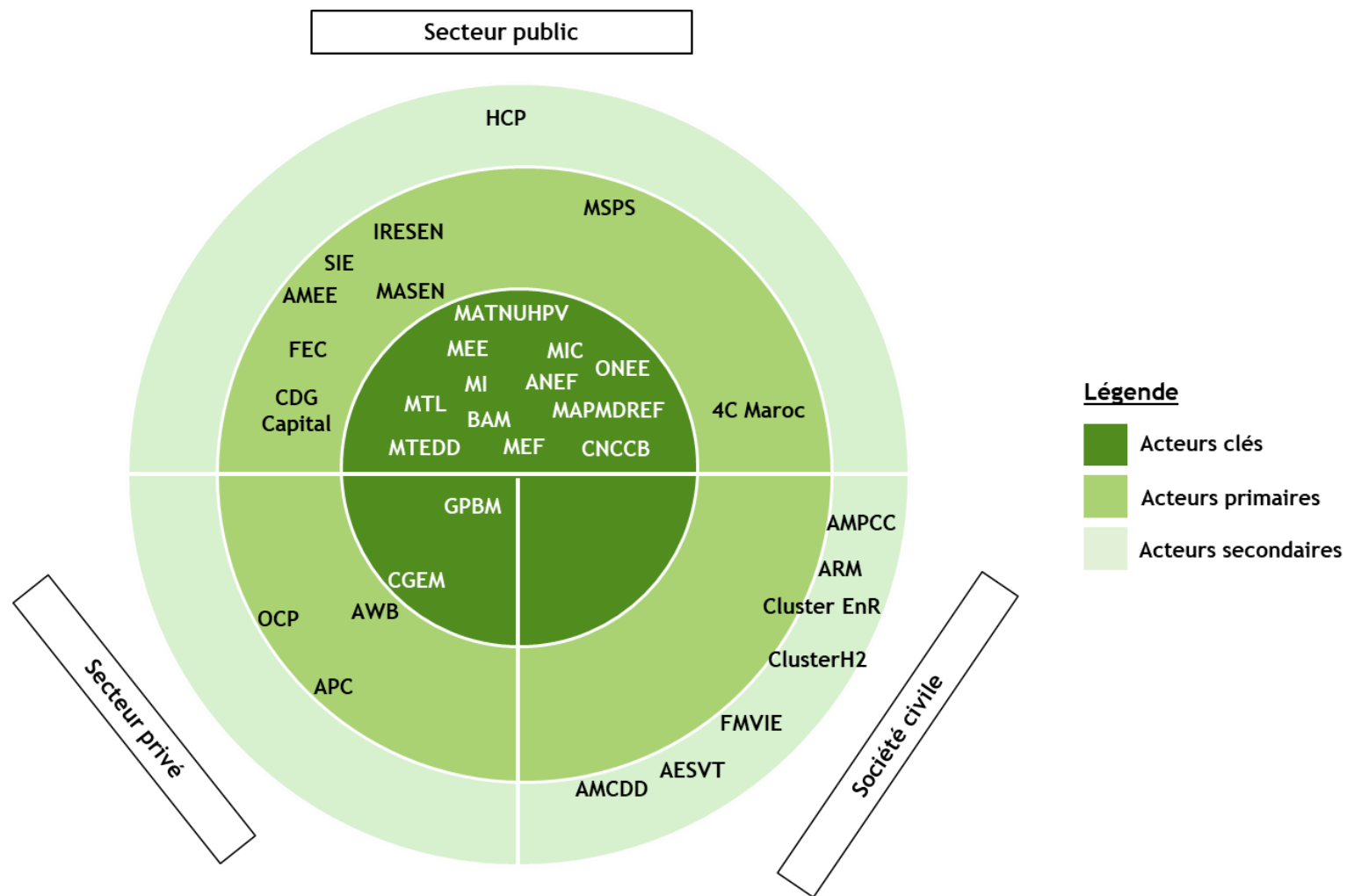


Figure 6: Cartographie des parties prenantes impliquées dans les flux financiers liés au climat<sup>37</sup>

<sup>37</sup> Liste des acronymes des parties prenantes est présentée dans le tableau ci-dessous.

Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

*Tableau 8 : Liste des acronymes des parties prenantes indiquées dans la cartographie*

<b>Abréviation</b>	<b>Nom complet</b>
4C Maroc	Centre de compétences Changement climatique
AESVT	Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre du Maroc
AMCDD	Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable
AMEE	Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique
ANRE	Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité
APC	Association Professionnelle des Cimentiers
ARM	Association des régions du Maroc
AWB	Attijariwafa Bank
BAM	Bank Al-Maghrib
CDG Capital	Caisse de dépôt et de gestion
CGEM	Confédération Générale des Entreprises du Maroc
CNCCB	Commission Nationale des Changements Climatiques et de la Diversité Biologique
FEC	Fonds d'Équipement Communal
FMVI	Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IRESN	Institut de Recherche en Énergie Solaire et Énergies Nouvelles
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MASEN	Agence marocaine pour l'énergie durable
MEE	Ministère de l'Équipement et de l'Eau
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MHUPV	Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville
MI	Ministère de l'intérieur
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MSPS	Ministère de la Santé et de la Protection Sociale
MTEDD	Ministère de la Transition Énergétique du Développement Durable
MTL	Ministère du Transport et de Logistique
OCP	Office chérifien des phosphates
SIE	Société d'Investissement Énergétique

### 6.3. Mobilisation des parties prenantes

La mobilisation des parties prenantes pour le suivi du financement climatique repose sur une approche méthodique et coordonnée visant à engager toutes les parties prenantes pertinentes dans le processus. À cet égard, une matrice de mobilisation des parties prenantes a été élaborée, créant des liens entre les parties prenantes, qui ont été classées en trois groupes distincts (acteurs clés, acteurs primaires, acteurs secondaires), et les étapes majeures de la mise en œuvre du système de suivi du financement climatique, telles que définies dans le contexte de cette étude.

Tableau 9: Matrice de mobilisation des parties prenantes

	Établissement du champ d'application	Établissement du cadre institutionnel	Évaluation ex-ante du coût de la CDN	Suivi ex-post et vérification	Communication
Acteurs clés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil des informations nécessaires à l'évaluation de la préparation institutionnelle et technique du pays pour le suivi du financement climatique.</li> <li>Validation du niveau de préparation du pays pour l'implémentation du projet ICAT.</li> <li>Établissement d'une compréhension claire de ce qui constitue le financement climatique dans tous les secteurs de l'économie du pays.</li> <li>Définition des paramètres clés pour assurer la transparence dans le suivi du financement climatique, notamment en définissant : les sources de financement climatique à suivre, types de financement, la fréquence de monitoring etc.</li> <li>Définition des indicateurs qui permettront de mesurer l'impact du financement climatique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Implication de l'ensemble des acteurs pour l'organisation et le renforcement des cadres institutionnels de suivi du financement climatique.</li> <li>Identification des rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs mobiliser pour l'organisation du cadre institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des paramètres à considérer pour l'estimation des coûts de la CDN : le périmètre de l'estimation, la méthodologie, les types de données requises, structures des coûts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des sources pertinente pour la collecte des données</li> <li>Collecte des données</li> <li>Vérification des données sur le financement du climat</li> <li>Analyse et traitement des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation de la communication au niveau national sur le financement climatique tenant compte des exigences internationales</li> </ul>
Acteurs primaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'une compréhension claire de ce qui constitue le financement climatique dans tous les secteurs de l'économie du pays.</li> <li>Définition des indicateurs qui permettront de mesurer l'impact du financement climatique.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture et vérification des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des données</li> </ul>	
Acteurs secondaires					

## 7. Plan de travail

La durée globale de réalisation de l'ensemble des activités prévues dans le cadre de ce projet est de 12 mois, soit toute l'année 2024. La proposition de mener les activités 2 et 3 en parallèle permet de travailler en temps masqué sans pour autant compromettre la qualité du rendu final de chaque activité. Il en est de même pour le démarrage de l'activité 4 qui débutera avant l'achèvement de l'actualisation de la CDN du Maroc.

Les dates de début et fin de chaque activité dépendent de la mobilisation des parties prenantes mais également de l'éventuelle complexité des tâches durant la mise en œuvre. Partant de ce constat, le cabinet ECI en charge de la mise en œuvre pourrait proposer une mise à jour concernant le lancement de certaines activités en parallèle pour anticiper tout risque d'éventuel glissement du délai global du projet.

Le plan de travail comprend à la fois les activités et les livrables suivants.

Tableau 10: Plan de travail du projet

Activités	Livrables (D for Deliverables)	2024											
		Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Juin	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Dec
Activité 1	Établissement du champ d'application												
	D1 : Stratégie de mobilisation des parties prenantes												
	D2 : Plan de travail												
	D3 : Rapport sur l'approche méthodologique et les paramètres définis au niveau national pour comptabiliser le financement climatique												
	D4 : Atelier de lancement												
Activité 2	Établissement du cadre institutionnel												
	D5 : Rapport sur les dispositifs institutionnels élaborés pour le système de suivi du financement climatique, comprenant un projet de réglementation visant à institutionnaliser ces dispositifs												
	D6 : Atelier de formation sur les dispositifs institutionnels ;												
	D7 : Rapport sur les activités de formation menées												



Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

Activités	Livrables (D for Deliverables)	2024											
		Jan	Feb	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Août	Sep	Oct	Nov	Dec
	pour garantir des capacités institutionnelles et techniques suffisantes en vue d'une gestion et d'un suivi efficaces et transparents des données relatives au financement climatique.												
Activité 3	Évaluation ex-ante du coût de la CDN												
	D8 : Budget détaillé pour la CDN du Maroc												
	D9 : Atelier de consultation et de validation												
Activité 4	Suivi ex-post et vérification												
	D10 : Rapport sur la méthodologie de suivi du financement climatique international perçu												
	D11 : Conception de la plate-forme												
	D12 : Feuille de route pour son déploiement												
	D13 : Atelier de consultation et de validation												
	D14 : Rapport sur la méthodologie de suivi du financement climatique dans les dépenses nationales												
	D15 : Feuille de route pour sa mise en œuvre												
	D16 : Atelier de formation sur la comptabilisation des dépenses nationales liées au changement climatique												
	D17 : Boîte à outils développée et testée												
	D18 : Atelier de formation et test pilote de la boîte à outils												
Activité 5	Communication												
	D19 : Méthodologie uniformisée pour comptabiliser le financement climatique												
	D20 : Atelier de formation sur la méthodologie et l'utilisation des résultats lors des processus de prise de décision												
	D21 : Procédures en place pour prendre des décisions sur le financement climatique												

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

# Annexes

## Annexe 1 : Aperçu des politiques climatiques au Maroc

Le Maroc, en restant fermement attaché à l'Accord de Paris et pour honorer ses engagements et contribuer à l'objectif planétaire de limiter l'augmentation de la température moyenne globale à 1.5°C, a matérialisé sa perspective ambitieuse de lutte contre le changement climatique à travers plusieurs stratégies, plans nationaux et politiques, notamment :

### Politiques climatiques nationales

#### **Actions politiques en matière de changement climatique portées dans une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)<sup>38</sup> :**

Le Maroc s'est engagé activement dans la lutte internationale contre le changement climatique depuis de nombreuses décennies. En effet, dès 1992, le pays a signé la CCNUCC et l'a ratifiée en 1995. De plus, le pays a également ratifié le Protocole de Kyoto en 2002 et l'Accord de Paris en 2016, renforçant ainsi son engagement envers la cause climatique à l'échelle mondiale.

L'engagement international a exercé une influence profonde sur la politique climatique du Maroc, la faisant évoluer de manière constante. Cette évolution l'a conduite à s'inscrire dans une vision globale de développement durable, incarnée par la SNDD. La SNDD revêt une importance capitale en tant que document stratégique de premier ordre, visant à renforcer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques liées au développement durable. Face à l'urgence du changement climatique, dans sa version de 2017, la SNDD a identifié huit enjeux majeurs, parmi lesquels figurait l'accélération de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique. Les travaux en cours visant à réviser la SNDD pour la conformer principalement aux recommandations du Nouveau Modèle de Développement (NMD) auront pour principal bénéfice d'accélérer la réalisation des diverses politiques climatiques lancées par le Royaume du Maroc<sup>39</sup>.

À la lumière de cette constatation, la configuration actuelle du dispositif politique marocain en matière de changement climatique se présente comme illustré dans la figure ci-dessous. Cette représentation graphique met en évidence l'existence d'initiatives politiques telles que la Stratégie Bas Carbone à Long Terme Maroc 2050 (LT-LEDS), une Contribution Nationale Déterminée mise à jour en 2021, un Plan Climat National (PCN) pour 2030 avec sa déclinaison au niveau régional sous la forme de Plans Climat Territoriaux (PCT), ainsi qu'un Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) pour la période 2020-2030, qui est également décliné au niveau régional en tant que Plan d'Adaptation et de Développement Climato-Résilient Régional (PADCR). Toutes ces politiques spécifiquement axées sur le climat seront promues au plus haut niveau politique par la SNDD, un document phare aligné avec le NMD. Le NMD est un plan global de réforme économique publié en avril 2021<sup>40</sup>.

---

<sup>38</sup> Elaborée en 2017, elle est présentement en refonte pour l'intégration des préconisations du Nouveau Modèle de Développement (NMD).

<sup>39</sup> [https://www.cese.ma/media/2020/10/CESE-Nouv\\_Modele\\_de\\_Devt-f-3.pdf](https://www.cese.ma/media/2020/10/CESE-Nouv_Modele_de_Devt-f-3.pdf); action 157 page 98

<sup>40</sup> [https://www.csmd.ma/documents/CSMD\\_Report\\_EN.pdf](https://www.csmd.ma/documents/CSMD_Report_EN.pdf)

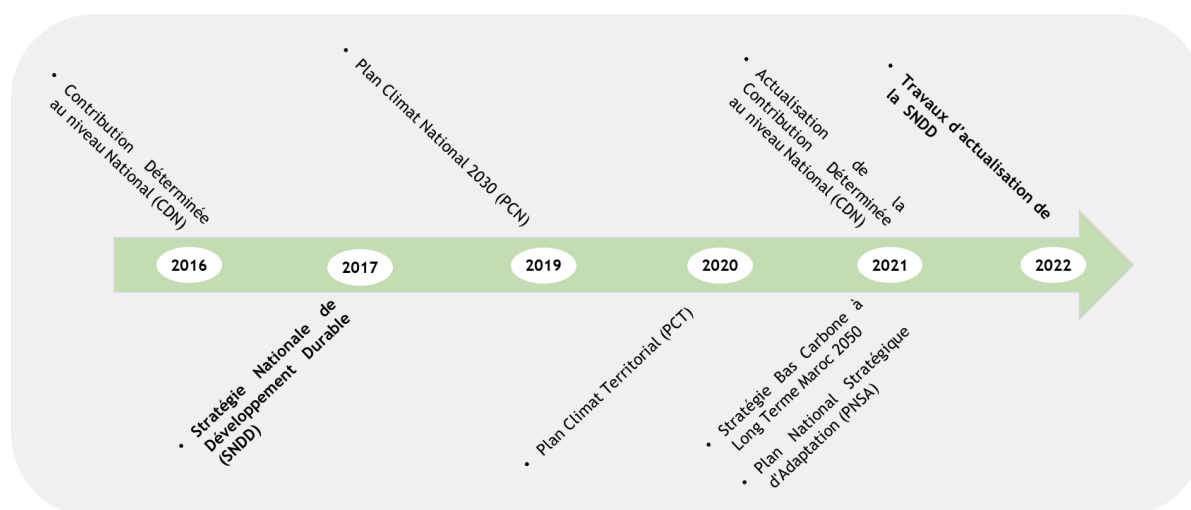


Figure 2 : Cadre politique de lutte contre le changement climatique au Maroc

### Stratégie Nationale Bas Carbone à Long-Terme (SNBC-LT), en Anglais Long-term low greenhouse gas emission development strategies (LT-LEDS)<sup>41</sup> :

En conformité avec les engagements de l'Accord de Paris et afin de participer de manière substantielle à l'effort collectif multilatéral visant l'atteinte de l'objectif mondial de neutralité climatique, le gouvernement marocain a présenté en 2021, lors de la COP26 à Glasgow, une version qualitative de sa première SNBC-LT au Secrétariat de la CCNUCC. Cette version qualitative de la stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif impliquant diverses parties prenantes, notamment des départements ministériels, établissements et entreprises publiques, représentants du secteur privé et financier, collectivités territoriales et associations de la société civile et Instituts de recherche et d'innovation<sup>42</sup>. Elle vise à mettre en place une économie à faibles émissions de carbone d'ici 2050 tout en favorisant la croissance économique et le développement social. La vision 2050 de la SNBC du Maroc mise sur quatre axes stratégiques : accélérer les énergies renouvelables, généraliser l'efficacité énergétique, développer une agriculture durable, et promouvoir des régions et villes intelligentes. L'objectif : un mix électrique décarboné à 96 % d'ici 2050, une utilisation durable des ressources, des écosystèmes résilients, et des villes sobres avec des transports zéro émission et des solutions numériques intégrées.

En 2023, le Maroc a finalisé l'élaboration d'une version quantitative de sa SNBC, pour illustrer précisément comment le pays envisage son développement bas carbone d'ici 2050. Cette version qualitative intègre 7 plans sectoriels de décarbonation avec des objectifs chiffrés alignés sur le net zéro d'ici 2050. L'approche inclut une analyse des dynamiques sectorielles, des évaluations macroéconomiques des scénarios de décarbonation, et des mesures opérationnelles pour la mise en œuvre des plans sectoriels, visant l'objectif global de neutralité carbone pour l'économie nationale.

La SNBC quantitative repose sur une modélisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) au Maroc jusqu'en 2060. Sur la base de la modélisation quantitative, les projections d'émissions de GES dans le cadre de la SNBC et du maintien du statu quo (scénarios « Net Zéro » et « Référence », respectivement) sont présentées dans la Figure 3 ci-dessous.

<sup>41</sup> [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/MAR\\_LTS\\_Dec2021.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/MAR_LTS_Dec2021.pdf)

<sup>42</sup> <https://www.fao.org/faolex/results/details/fr/c/LEX-FAOC212460/>

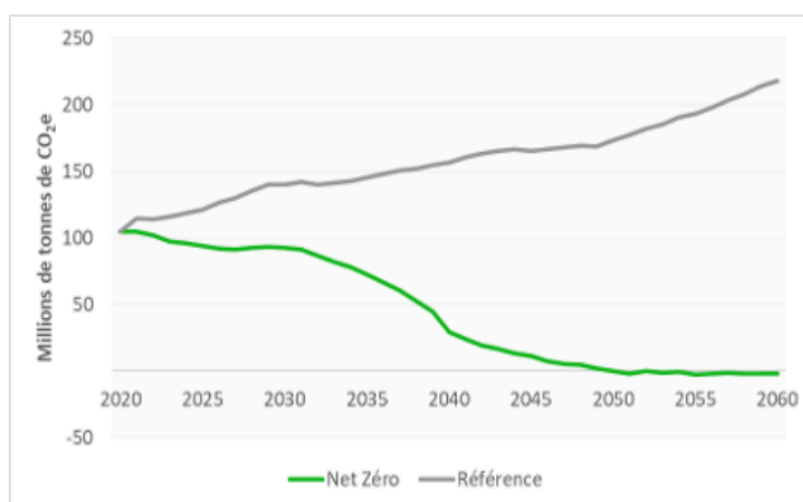


Figure 3 : Émissions nationales de GES dans des conditions de statu quo (scénario de Référence) et avec la mise en œuvre de la SNBC (scénario Net Zéro)

La figure ci-dessous indique que la SNBC prévoit d'atteindre des émissions nettes zéro au niveau national d'ici 2050. Cela est rendu possible grâce à l'impact de 86 mesures d'atténuation du changement climatique identifiées dans toute l'économie marocaine. Les émissions évitées en 2050 sont estimées à 173 Mt CO<sub>2</sub>eq, soit 65 % de plus que les émissions actuelles de GES du Maroc. Ces mesures ont été identifiées après un examen approfondi des plans et politiques nationaux et sectoriels, en s'appuyant sur l'expérience internationale.

Par rapport au scénario de Référence, les besoins d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de la SNBC-LT varient entre 3,6 et 20,1 milliards de dollars par an d'ici à 2050. Les investissements sont répartis entre les secteurs et englobent des besoins importants en matière de transport, de production d'électricité, d'industrie, de bâtiments et de production d'hydrogène.

La SNBC-LT mérite des appréciations positives pour son approche participative, qui a impliqué diverses parties prenantes dans le processus d'élaboration. Cependant, des préoccupations subsistent quant à la mise en œuvre de la stratégie, notamment en ce qui concerne le financement, le renforcement des capacités et les dispositions institutionnelles. La mise en œuvre d'une stratégie de financement robuste pour la SNBC exige un cadre de gouvernance clair, incluant des incitations ciblées, une prévisibilité réglementaire et une sécurité juridique.

### Contribution Déterminée au niveau National (CDN) :

En amont de la COP-26 à Glasgow en novembre 2021, le Maroc a présenté sa CDN révisée avec un objectif d'atténuation amélioré. Cette CDN révisée vise une réduction de 45,5% de ses émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence, soit une augmentation globale de 8,3% de son objectif d'atténuation par rapport à la CDN de 2016. L'objectif inconditionnel est désormais fixé à 18,3% de réduction d'ici 2030 par rapport au statu quo. De plus la CDN de 2021 apporte une plus-value par rapport à la précédente de 2016 en intégrant pour la première fois les secteurs du ciment et des phosphates. L'inclusion de ce dernier est importante, car on estime que le Maroc détient environ 70% des réserves mondiales<sup>43</sup> de phosphate et que le pays est maintenant le cinquième exportateur mondial de fertilisants<sup>44</sup>.

<sup>43</sup> OCP Sustainability Integrated Report 2022

<sup>44</sup>

<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/0a549cdc-c5c8-53a0-a570-078800be7e02/content>

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

La mise en œuvre de la CDN nécessite incontestablement la mobilisation d'investissements substantiels provenant de diverses sources de financement, qu'elles soient internationales, multilatérales, bilatérales, nationales, publiques ou privées. À cette fin, le Maroc a élaboré une stratégie de financement dévoilée lors d'un atelier en juillet 2023.

Cette stratégie repose sur une approche intersectorielle favorisant le dialogue et la consultation, permettant ainsi d'établir un diagnostic approfondi des besoins de financement des actions prioritaires de la CDN. Une cartographie des sources et des instruments de financement disponibles pour le Maroc a été élaborée, avec une mise en corrélation entre les actions prioritaires de la CDN et ces sources identifiées. Ce croisement offre une meilleure visibilité aux différents secteurs impliqués dans la CDN sur les moyens de financement de leurs actions. Enfin, le cadre stratégique a été conçu de manière à transformer la stratégie en un outil opérationnel pour les actions d'atténuation et d'adaptation de la CDN.

Dans le cadre de la mise en place d'un cadre de transparence renforcé, le Maroc a développé une plateforme MRV en ligne visant le suivi de la mise en œuvre de sa CDN. Etant en phase finale de développement, les acteurs de la CDN du Maroc ont été formés à l'utilisation des volets développés. Par ailleurs, une désignation officielle a été effectuée identifiant les représentants de 4 chaque secteur ainsi que leurs rôles respectifs dans l'opérationnalisation effective de cette plateforme.

Selon le Climate Action Tracker (CAT), l'objectif inconditionnel et l'objectif conditionnel de réduction indiqués dans la CDN sont « **Presque suffisants** » par rapport aux trajectoires d'émissions nationales modélisées pour l'horizon 2030<sup>45</sup>. La mention « **Presque suffisant** » indique que l'objectif inconditionnel et l'objectif conditionnel du Maroc par rapport aux trajectoires des émissions nationales jusqu'en 2030 ne sont pas encore compatibles avec la limitation du réchauffement à 1,5°C mais pourrait l'être, avec des améliorations modérées.

### **Plan Climat National 2030 (PCN 2030) :**

Deux ans après l'élaboration de la SNDD, le Maroc a lancé le PCN 2030, organisé autour de cinq grands piliers : i) asseoir une gouvernance climatique renforcée ; ii) renforcer la résilience face aux risques climatiques ; iii) accélérer la transition vers une économie sobre en carbone ; iv) inscrire les territoires dans la dynamique climat ; et v) renforcer les capacités humaines, technologiques et financières.

Le PCN 2030 est plus ambitieux ou plus intégrateur et mobilisateur que la CDN quand il s'agit du rôle des autorités locales. Il s'inscrit dans la continuité du Projet de Régionalisation Avancée et appuie l'élaboration des plans Climat Territorial (PCT). Cette initiative politique marocaine a permis de définir des actions prioritaires qui touchent les compétences des autorités locales dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, des forêts et du bâtiment<sup>46</sup>.

### **Plan National Stratégique d'Adaptation (PNSA) :**

Le PNSA constitue une feuille de route pour la mise en œuvre d'une politique d'adaptation coordonnée au niveau national et territorial jusqu'en 2030. Il est divisé en 5 axes et objectifs stratégiques qui structurent les priorités d'adaptation du pays, et qui se déclinent en 25 orientations stratégiques et 128 mesures prioritaires. Trois des axes/objectifs stratégiques sont axés sur les aspects horizontaux de l'adaptation (gouvernance, informations et connaissances climatiques, évaluation des risques et de la vulnérabilité), tandis que deux axes concernent le renforcement de la résilience des secteurs prioritaires et des écosystèmes vulnérables. Sa mise en

<sup>45</sup> <https://climateactiontracker.org/countries/morocco/>; Page consultée le 07/09/2023

<sup>46</sup> <https://www.climamed.eu/wp-content/uploads/files/CAS-MAROC-Final-27-4-2022-1.pdf>

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

œuvre bénéficie du soutien du PNUD ainsi que du FVC<sup>47</sup>. Il convient de noter que le PNSA a été intégré comme un élément clé dans la CDN révisée de 2021 et la LT-LEDS Maroc 2050.

Le PNSA est ancré dans la SNDD et a une forte dimension sectorielle. Il s'appuie sur une série de stratégies et de programmes récemment élaborés, notamment le Programme National pour l'Approvisionnement en Eau Potable et l'Irrigation (PNAEPI) 2020-2027, la stratégie agricole "Green Generation 2020-2030" et la stratégie "Forêts du Maroc 2020-2030".

Dans le cadre de la déclinaison du PNSA au niveau infranational, une étape importante a été franchie au cours du premier semestre de l'année 2023 avec le lancement des travaux visant à élaborer des Plan d'adaptation et de Développement Climato-Résilient Régional (PADCR) dans cinq régions pilotes à savoir la région de Marrakech-Safi, la région du Souss Massa, la région de l'Oriental, la Région de Tafilet et la région de Béni Mellal-Khénifra.

## Politiques climatiques régionales

En 2015, le Royaume du Maroc a lancé une réforme en faveur de la déconcentration et de la décentralisation. Cette réforme a permis aux collectivités territoriales d'acquérir un statut d'acteurs et de partenaires incontournables aux côtés du pouvoir central, du secteur privé et des citoyens, pour la conception et la mise en œuvre de stratégies et programmes de développement territorial. Les compétences des collectivités territoriales sont définies par la loi organique relative aux communes, la loi organique relative aux régions et la loi organique relative aux provinces<sup>48</sup>.

Par les trois lois organiques : loi n° 111-14 relative aux régions<sup>49</sup>, la loi n° 112.14 relative aux préfectures et provinces<sup>50</sup> et la loi n° 113.14 relative aux communes<sup>51</sup>, qui définissent les compétences des collectivités territoriales, la planification stratégique s'impose comme une pratique commune aux trois niveaux territoriaux à travers :

- Le Plan d'Action Communal (PAC) ;
- Le Programme de Développement de la Préfecture ou de la Province (PDPP) ;
- Le Programme de Développement Régional (PDR).

### Programme de Développement Régional (PDR) :

Dans le contexte de décentralisation et de régionalisation avancée, les Conseils des régions mettent en œuvre leurs PDR, conformément aux dispositions de la loi organique n°111-14 relative aux régions. La loi organique stipule que chaque conseil régional doit mettre en place, au cours de sa première année de mandat, un PDR dans un cadre contractuel entre l'État, la région et les autres intervenants. Le PDR a pour objectif de définir les stratégies et les actions à mettre en place pour développer la région de manière cohérente et durable. Il est élaboré en collaboration avec les parties prenantes de la région et est conçu pour être mis en œuvre sur une période de six ans. Les

47

<https://www.undp.org/fr/morocco/communiqués/le-comite-de-pilotage-du-projet-dadaptation-au-maroc-se-reunit-pour-valider-le-plan-daction-2023>

<sup>48</sup> Le gouverneur, agent d'autorité, est désigné comme le représentant du pouvoir exécutif dans la province ou la préfecture. Il est chargé de la coordination de l'action de l'Etat au sein de la province ou préfecture.

49

<https://collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Dahir%20portant%20promulgation%20de%20la%20loi%20organique%20relative%20aux%20r%C3%A9gions%20281%29.pdf>

50

[https://collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Dahir%20portant%20promulgation%20de%20la%20loi%20organique%20relative%20aux%20pr%C3%A9fectures%20et%20provinces\\_0.pdf](https://collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Dahir%20portant%20promulgation%20de%20la%20loi%20organique%20relative%20aux%20pr%C3%A9fectures%20et%20provinces_0.pdf)

51

[https://collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Dahir%20portant%20promulgation%20de%20la%20loi%20organique%20relative%20aux%20communes\\_0.pdf](https://collectivites-territoriales.gov.ma/sites/default/files/inline-files/Dahir%20portant%20promulgation%20de%20la%20loi%20organique%20relative%20aux%20communes_0.pdf)

## Rapport de l'activité 1 : Établissement du champ d'application

PDR mentionnés dans ce document sont ceux réalisés entre la période 2017 à 2022. Concernant les nouveaux PDR (2022 – 2027), certains ont déjà obtenu le Visa du Ministère de l'Intérieur et d'autres sont en cours de finalisation.

### **Programmes de Développement Provinciaux ou Préfectoraux (PDPP) :**

Le PDPP représente une prérogative propre de la préfecture ou de la province, et est conçu durant la première année de mandat du Conseil de la préfecture ou de la province. Il envisage les actions de développement que cette entité administrative entend réaliser sur son territoire pour une durée de six ans. Le PDPP est mis en œuvre, supervisé, actualisé et évalué sous la direction du président du Conseil, conformément aux dispositions légales énoncées dans les articles 80 à 85 de la loi organique 112-14, titre II, chapitre II. Le PDPP identifie, à partir d'un diagnostic, les besoins et les priorités de la préfecture ou de la province, et comprend une évaluation budgétaire de ses ressources et de ses charges.

### **Plans d'Action Communaux (PAC) :**

Le PAC représente le document clé pour la planification des projets et des activités prioritaires de la commune dans le but de fournir des services de proximité à la population. Cette compétence étant propre à la commune, le PAC est établi au cours de la première année du mandat du Conseil communal et fixe, pour une période de six ans, les initiatives de développement que la commune souhaite entreprendre sur son territoire. Il est supervisé par le Président du Conseil et est mis en œuvre, suivi, actualisé et évalué conformément aux articles 78 à 82 de la loi n° 113-14, chapitre II, section première.

En tant qu'outil de développement, le PAC définit les besoins et les priorités de la commune à partir d'un diagnostic préalable, ainsi que les ressources et les charges qui y sont liées. Il est élaboré selon une approche participative prenant en compte l'approche genre et la dimension environnementale et de développement durable, et respecte les référentiels juridiques, les cadres organisationnels et les approches et principes d'action bien définis.

### **Plans Climats Territoriaux (PCT) :**

Les PCT sont des outils de planification et de mise en œuvre de diverses mesures d'adaptation et d'atténuation à un niveau infranational. Ils sont élaborés dans le cadre de la déclinaison du PCN 2030 au niveau territorial, dans le but de répondre de manière plus précise aux besoins et aux spécificités de chaque région. Ces plans régionaux visent à coordonner les actions des collectivités territoriales pour réduire les émissions de GES, améliorer la résilience aux impacts du changement climatique, et promouvoir une gestion plus durable des ressources naturelles et des infrastructures urbaines, tout en contribuant ainsi à la réalisation des objectifs nationaux en matière de lutte contre le changement climatique.

En effet, les compétences des administrations régionales au Maroc englobent les transports urbains, la gestion des ressources naturelles et des déchets, l'assainissement, la distribution d'eau et d'électricité, ainsi que l'aménagement des espaces verts publics. Ces activités ont un impact sur le changement climatique, conférant ainsi un rôle significatif aux collectivités territoriales dans l'action climatique.

Listes des régions qui sont dotées de PCT :

- Région 1 : Beni Mellal-Khenifra
- Région 2 : Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Région 3 : Casablanca-Settat



- Région 4 : Draa-Tafilalet
- Région 5 : Oriental
- Région 6 : Guelmim-Oued Noun
- Région 7 : Laayoune-SakiaEL Hamra
- Région 8 : Souss-Massa

Listes des régions dont les PCT sont en cours d'élaboration :

- Région 9 : Fès-Meknès
- Région 10 : Dakhla-Oued Ed-Dahab

Listes des régions dont les PCT ne sont pas encore élaborés :

- Région 11 : Rabat-Salé-Temara
- Région 12 : Marrakech-Safi

### **Schémas régionaux de préservation de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques :**

Ces schémas ont pour objectif d'actualiser les rapports régionaux sur l'état de l'environnement selon le nouveau découpage administratif, avec un focus sur les problématiques liées à la préservation des milieux naturels et à la lutte contre les CC, et la proposition d'un plan d'actions pour le Développement Durable (DD) comportant les mesures permettant de décliner au niveau des régions les priorités régionales en lien avec le Développement Durable à travers l'analyse des PDRs en lien avec les enjeux et les axes stratégiques de la SNDD et des rapports existants sur l'état de l'environnement.

Ces schémas contribuent également à la concrétisation de la Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable, ainsi qu'à la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable adoptés par la Communauté Internationale en 2015.

### **Politiques climatiques sectorielles**

En plus des initiatives politiques nationales multisectorielles, le Maroc a également mis en place plusieurs politiques spécifiques liées au changement climatique dans des secteurs bien déterminés. Ci-dessous, une présentation des stratégies sectorielles clés en matière de changement climatique pour le Maroc (liste non exhaustive).

Energie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stratégie Énergétique Nationale</li><li>• Stratégie nationale d'efficacité énergétique (2020-2030)</li><li>• Feuille de route nationale pour l'hydrogène vert (2020-2050)</li><li>• Feuille de route nationale pour la valorisation énergétique de la biomasse à l'horizon 2030</li></ul>
Industrie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plan de relance industriel 2021-2023</li><li>• Ratification de l'amendement de Kigali pour la réduction des HFC</li></ul>
Transport	<ul style="list-style-type: none"><li>• Stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique : objectif de réduire de 35 % les émissions GES liées au transport routier de marchandises.</li><li>• Feuille de route pour une mobilité durable au Maroc (frmd)</li></ul>
Foresterie et agriculture	<ul style="list-style-type: none"><li>• Morocco Generation Green (2020-2030)</li><li>• Forêts du Maroc (2020-2030)</li></ul>
Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics développé dans le cadre de la SNDD</li><li>• Adoption de normes minimales de performance énergétique (NMPE) pour les équipements de climatisation et les réfrigérateurs</li></ul>
Finance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable</li><li>• Directive n° 5/W/2021 relative à la gestion des risques financiers liés au CC et à l'environnement</li><li>• Taxonomie verte nationale marocaine (en cours)</li></ul>

Figure 4 : Liste des stratégies sectorielles clés en matière de changement climatique pour le Maroc

Description de quelques mesures politiques :

**Stratégie Nationale Énergétique 2030** : La stratégie nationale de l'énergie au Maroc a été lancée en 2009 avec l'objectif d'assurer 42 % de la production d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2020<sup>52</sup>. Toutefois, cet objectif a été révisé lors de la COP 22 qui s'est tenue à Marrakech et porté à 52% d'ici 2030. Cette stratégie a été reconnue au niveau international et, en 2017, le roi Mohammed IV s'est vu décerner le prix "Energy Efficiency Visionary Award" pour ses efforts en matière de développement énergétique durable<sup>53</sup>. Le Maroc a également remporté le prix de la « Meilleure stratégie d'État » pour les énergies renouvelables lors du Forum Africa Investments, tenu en novembre 2017 à Paris. La stratégie comprend un plan ambitieux de

52

<https://energiwende-maroc.org/media/pages/decouvrir-le-secteur-de-l-energie-au-maroc/strategie-energetique/14b79b536c-1668090957/strategie-energetique-nationale.pdf>

53

<https://energiwende-maroc.org/decouvrir-le-secteur-de-l-energie-au-maroc/strategie-energetique>

développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique<sup>54</sup>.

**Stratégie Nationale d'Efficacité Énergétique à l'horizon 2030 du Maroc** : élaborée dans le cadre de la transition énergétique du pays. Elle comprend environ 80 mesures ciblant différents secteurs, qui permettront une économie estimée de consommation d'énergie d'environ 20% en 2030<sup>55</sup>. Cette stratégie a été développée dans le cadre d'une concertation nationale globale et participative, impliquant tous les acteurs concernés, notamment les départements ministériels, les institutions publiques, les régions et les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile et les citoyens<sup>56</sup>.

Pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie énergétique, le Maroc devrait accélérer la diversification du mix énergétique par l'intégration d'autres énergies vertes. Dans ce sens, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a recommandé la migration vers un combustible propre, le gaz naturel liquéfié, le développement de l'hydrogène vert, l'exploration d'autres ressources énergétiques (géothermie, biomasse), ainsi que la maîtrise de l'exploitation du bois énergie. Dans cette optique, la plateforme GreenH2 Maroc a été lancée pour favoriser l'avènement d'une filière hydrogène vert compétitive et positionner le Maroc comme hub régional leader dans ce domaine.

**Feuille de route hydrogène vert** : Le développement d'une industrie de l'hydrogène vert au Maroc est considéré comme une priorité pour la croissance économique et les efforts de décarbonisation du pays. Le gouvernement marocain a publié une feuille de route pour la production d'hydrogène vert<sup>57</sup>. Le pays dispose d'un potentiel important pour le développement d'une industrie de l'hydrogène vert en raison de ses ressources renouvelables abondantes. Le gouvernement marocain a identifié le développement d'une industrie de l'hydrogène vert comme une priorité et travaille à la création d'une offre opérationnelle et incitative pour l'industrie. Les attentes autour de la feuille de route de l'hydrogène vert au Maroc sont élevées. La production d'hydrogène vert devrait contribuer à la croissance économique du pays, aux efforts de décarbonisation et au développement d'une industrie résiliente et durable.

**Feuille de Route Nationale pour la Valorisation Énergétique de la Biomasse 2030<sup>58</sup>** : La Feuille a été élaborée sur la base d'un diagnostic et d'une analyse du gisement à l'échelle nationale et régionale en tenant compte des différentes orientations sectorielles. Elle présente le potentiel pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture, des déchets et des eaux usées et propose un plan d'actions pour optimiser sa valorisation énergétique à l'horizon 2030. Cependant, il y a des critiques à formuler autour de cette feuille de route, notamment i) le manque de précision sur les moyens de financement pour la mise en œuvre des actions proposées, et ii) la nécessité de mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'impact des actions proposées. Cette feuille de route présente un potentiel intéressant pour la valorisation énergétique de la biomasse, mais elle doit être améliorée pour garantir sa mise en œuvre effective

---

<sup>54</sup> Rapport Prospective Maroc 2030 : Energie 2030, Quelles options pour le Maroc ?

<sup>55</sup>[https://www.mem.gov.ma/Lists/Lst\\_rapports/Attachments/33/Strat%C3%A9gie%20Nationale%20de%20l'Efficacit%C3%A9%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20%C3%A0%20l'horizon%202030.pdf](https://www.mem.gov.ma/Lists/Lst_rapports/Attachments/33/Strat%C3%A9gie%20Nationale%20de%20l'Efficacit%C3%A9%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20%C3%A0%20l'horizon%202030.pdf)

<sup>56</sup> <https://www.mem.gov.ma/Pages/secteur.aspx?e=3&prj=38>

<sup>57</sup>[https://www.mem.gov.ma/Lists/Lst\\_rapports/Attachments/36/Feuille%20de%20route%20de%20hydrog%C3%A8ne%20vert.pdf](https://www.mem.gov.ma/Lists/Lst_rapports/Attachments/36/Feuille%20de%20route%20de%20hydrog%C3%A8ne%20vert.pdf)

<sup>58</sup> [Feuille de Route Nationale pour la Valorisation Énergétique de la Biomasse à l'horizon 2030.pdf \(mem.gov.ma\)](#)